

# HORS Feu.

BULLETIN D'INFORMATION DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

*Mission fraternité en Amérique centrale  
et en Amérique du Sud*  
**Deux pompiers québécois  
en vedette à Canal D!**  
P. 9-10

*Incendie du bunker des Hells Angels à Sorel-Tracy*  
**Un bel exemple de collaboration  
entre policiers-enquêteurs et pompiers!**  
P. 10-11

**Installer un système  
de production de mousse?  
Pourquoi pas!**  
P. 12

**Des préventionnistes d'un jour  
au Service de sécurité incendie  
de Bromont**  
P. 18

**Et plus encore!**



MSP

Dans quelques semaines, j'aurai le plaisir de rencontrer les chefs de sécurité incendie lors de leur congrès annuel à Rimouski. Ce sera notamment l'occasion de rendre hommage au président sortant de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, M. Serge Tremblay, pour ses réalisations et son engagement indéfectible à l'amélioration de la sécurité incendie. Je veux joindre ma voix à celle de ses pairs pour lui témoigner toute ma reconnaissance.

Son mandat s'est déroulé pendant une période stratégique où de grands changements étaient nécessaires afin d'améliorer la protection de la population québécoise à l'égard des risques d'incendie et d'autres situations d'urgence pouvant survenir sur le territoire desservi par les services municipaux de sécurité incendie. L'association, sous sa présidence, a fait beaucoup pour l'adoption du règlement sur les exigences minimales de formation auxquelles les membres d'un service de sécurité incendie doivent maintenant satisfaire. C'est aussi sans compter tout le travail qu'il a accompli pour convaincre et soutenir les MRC, les grandes villes et les municipalités locales à produire leur schéma et à commencer la mise en œuvre des actions et des mesures de protection qui en découlent selon l'échéancier prévu.

Je remercie sincèrement M. Tremblay, cet homme passionné, pour sa contribution importante au sein de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec et pour l'avancement des nombreux dossiers sur les enjeux de la sécurité incendie. Je veux également lui souligner ma satisfaction pour l'étroite collaboration de son association avec le personnel du ministère. Je souhaite par ailleurs la meilleure des chances à son successeur. ✪

### Michel C. Doré

Sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie

## INFO-SCHEMA

En date du 24 mars 2009

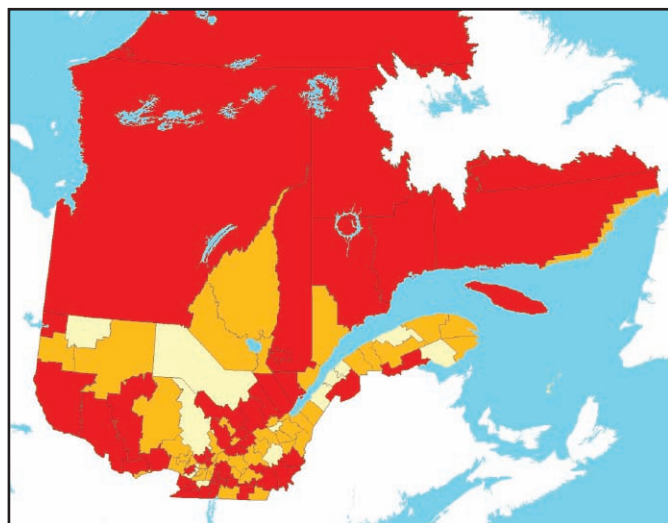
# 45 schémas ont été attestés

Le 24 mars 2009, 90 schémas de couverture de risques avaient été déposés au bureau du ministre de la Sécurité publique. De ce nombre, 45 autorités régionales ont reçu leur attestation de conformité du ministre. ✪

Voici la liste des schémas attestés au cours de la dernière année.

Schémas attestés en 2008-2009*	
Autorité régionale	Date d'attestation
Pierre-de Saurel	3 mars 2009
Vallée-de-l'Or	23 février 2009
Arthabaska	23 février 2009
Haute-Côte-Nord	23 février 2009
Lajemmerais	16 février 2009
Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	16 décembre 2008
Lotbinière	16 décembre 2008
Ville de Montréal	16 octobre 2008
MRC de l'Érable	7 juillet 2008
Ville de Rouyn-Noranda	13 mars 2008
MRC Memphrémagog	30 janvier 2008

\* Le 24 mars 2009



MSP

### Information :

Liste complète des schémas attestés  
Ministère de la Sécurité publique  
[www.msp.gouv.qc.ca/incendie](http://www.msp.gouv.qc.ca/incendie), rubrique *Schéma de couvertures de risques*,  
section *Portrait des schémas*

**SSI Sainte-Marguerite**

# La première prise d'eau sèche présente une foule d'avantages

*Par Karine Lemaire*

Les services de sécurité incendie de Sainte-Marguerite et de Frampton, en Beauce, ont mis en commun leurs connaissances, leurs efforts et leur budget afin d'implanter une première prise d'eau sèche à la frontière de leurs deux municipalités. Le directeur du Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite, M. Marc Deblois, nous parle des avantages de ce nouveau point d'eau.

**Hors Feu : Quelle est la réalité des pompiers de la MRC de La Nouvelle-Beauce en matière d'approvisionnement en eau?**

**M. Deblois :** Tous les services de sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce ont recours à des points d'eau. Six des onze municipalités ont des réseaux d'eau en mesure de fournir le débit nécessaire, soit 1 500 litres par minute pendant 30 minutes. Elles se servent donc des points d'eau à l'occasion, surtout à l'extérieur des périmètres d'urbanisation. Sainte-Marguerite, Frampton et Sainte-Hénédiène doivent, quant à elles, avoir recours aux points d'eau régulièrement puisque leurs réseaux ne peuvent fournir le débit nécessaire. Puisqu'elles n'ont aucun réseau d'alimentation en eau, Saints-Anges et Saint-Isidore utilisent les points d'eau en tout temps.

**Hors Feu : Qu'en est-il des points d'eau existants?**

**M. Deblois :** À Sainte-Marguerite, par exemple, les points d'eau existants sont en majorité des lacs. Ils sont nombreux, mais peu efficaces puisqu'ils sont difficilement accessibles et demandent beaucoup d'entretien en période hivernale. Plusieurs pompiers doivent donc être mobilisés pour dégager l'accès à la prise d'eau et installer les pompes nécessaires pour alimenter les camions citernes en eau.

**Hors Feu : Une des actions inscrites au schéma de couverture de risques de la MRC de La Nouvelle-Beauce concerne l'optimisation des points d'eau. Pourquoi est-ce nécessaire?**

**M. Deblois :** Il était nécessaire d'optimiser les points d'eau afin d'améliorer leur rendement et de faciliter le travail des pompiers. Le schéma de couverture de risques de la MRC prévoit donc l'aménagement de points d'eau accessibles à l'année et le développement de mesures compensatoires afin de bien couvrir la majeure partie du territoire. En l'absence de lac naturel, on peut ainsi envisager l'installation d'un réservoir souterrain d'une capacité d'au moins 20 000 gallons d'eau (75 700 litres), alimenté par l'écoulement des drains agricoles.

**Hors Feu : Sainte-Marguerite possède dorénavant une prise d'eau sèche accessible à l'année. Où a-t-elle été installée?**

**M. Deblois :** La Municipalité de Sainte-Marguerite doit installer trois prises d'eau sèche sur son territoire au cours de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques, soit d'ici 2012. La première a été installée le 19 octobre 2008, à un endroit stratégique, à la limite des municipalités de Sainte-Marguerite et de Frampton, deux municipalités dont les réseaux d'eau ne peuvent fournir le débit nécessaire.

**Hors Feu : Comment avez-vous aménagé cette nouvelle prise d'eau sèche?**

**M. Deblois :** Le réservoir d'eau qui a servi à la construction de la nouvelle prise d'eau sèche est naturel et pourvu d'une alimentation souterraine. D'ailleurs, il a été officiellement reconnu comme point d'eau en 1995. Il a donc fallu peu de temps à la MRC de La Nouvelle-Beauce pour obtenir du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le certificat d'autorisation pour son projet. Toutefois, l'efficacité et l'accessibilité du réservoir lassaient à désirer. Nous l'avons donc réaménagé pour notamment améliorer son étanchéité. De plus, les contours du réservoir ont été conçus de façon à stabiliser la berge et à sécuriser le travail des pompiers. Les critères de localisation et d'aménagement du point d'eau ont tous été respectés et sont conformes à la norme NFPA 1142 *Approvisionnement en eau pour la lutte contre l'incendie en milieux semi-urbain et rural*.



Marc Deblois / SSI Sainte-Marguerite

**Hors Feu : Qui peut utiliser cette prise d'eau sèche?**

**M. Deblois :** En première intervention, en fonction des ressources déployées, la prise d'eau sèche peut fournir de l'eau sur un rayon d'environ cinq kilomètres à partir du site, ce qui couvre une partie du territoire de Sainte-Marguerite et de Frampton.

**Hors Feu : Quels sont les avantages de cette nouvelle installation?**

**M. Deblois :** Cette nouvelle prise d'eau sèche permet l'accès rapide à un point d'eau, peu importe la période de l'année. Elle garantit également une quantité d'eau importante, soit 165 000 gallons (624 525 litres). Finalement, les pompiers attirés à l'alimentation en eau bénéficient d'un espace appréciable pour remplir les camions citernes et peuvent être seulement deux pompiers au lieu de trois pour effectuer le travail d'alimentation en eau, soit l'opérateur de la pompe et le pompier attiré au camion citerne. Cela est en soi un autre avantage, car nous sommes parfois limités en main-d'œuvre en début d'intervention, comme dans plusieurs municipalités du Québec.



**Information :**

M. Marc Deblois, SSI de Sainte-Marguerite  
418 935-7103  
mdeblois@abreton.com

Pour plus d'information sur l'installation, la conformité et la conception des prises d'eau sèches

*Prises d'eau sèches : Un actif important lors des interventions*

*Hors Feu* Vol. 9, n° 2, Automne 2008, P. 9

## Service de sécurité incendie de Shawinigan

# Des atouts de taille qui font la différence

*Par Karine Lemaire*

**Grâce à des atouts de taille acquis au fil des six dernières années, le Service de sécurité incendie de Shawinigan récolte maintenant le fruit de ses efforts. En effet, en 2008, son personnel a constaté une diminution globale des pertes matérielles dues aux incendies de près de 50 % comparativement à la moyenne des quatre dernières années. La mise en œuvre de leur schéma de couverture de risques en sécurité incendie y est notamment pour quelque chose.**

La Ville de Shawinigan a été la quatorzième à recevoir l'attestation de conformité de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la part du ministre de la Sécurité publique, en mai 2006. Elle s'est classée parmi les premières malgré les fusions municipales de 2001 et le transfert des policiers-pompier vers la Sûreté du Québec, événements survenus peu après l'annonce de la réforme en sécurité incendie. « Nous n'avons pas tardé à effectuer certaines actions prévues à notre plan de mise en œuvre, et ce, avant même de recevoir l'attestation du ministre. Dès 2005, nous avons mis les bouchées doubles de sorte que, à ce jour, 90 % des 41 actions prévues sont déjà réalisées », précise le directeur du Service de sécurité incendie de Shawinigan, M. François Lelièvre.

À Shawinigan, les pertes matérielles sont en constante diminution depuis 2004. « Nous constatons une baisse globale des pertes pour 2008 de près de 50 % comparativement à la moyenne des quatre dernières années. Ce sont notamment les pertes résidentielles, en baisse de 51,5 %, et les pertes commerciales, avec 76 % en moins, qui permettent d'obtenir cet excellent résultat », souligne le directeur. Ce dernier croit que le travail coordonné des pompiers-préventionnistes, jumelé à la connaissance des tâches de tout un chacun, a pour effet d'augmenter considérablement l'efficacité des interventions. « Nos pompiers sont davantage en mesure de circonscrire les incendies dans leur lieu d'origine et d'éviter leur propagation », dit-il.

### Les atouts favorisant la baisse des pertes

- La mise en place d'une garde interne de huit pompiers jour et nuit dans deux casernes bien situées par rapport aux risques présents sur le territoire.
- Un nouveau système informatique qui permet de réduire le temps de réponse en envoyant une préalerte aux pompiers et en transmettant au premier véhicule d'intervention de l'information à propos du bâtiment visé.
- Une formation continue qui surpasse les exigences et permet la standardisation des pratiques.
- Un service entièrement composé de pompiers-préventionnistes.
- L'attestation d'un schéma de couverture de risques répondant aux besoins spécifiques des services de sécurité incendie.
- L'appui indéfectible des élus municipaux concernant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques.

### Que des pompiers-préventionnistes

Tous les pompiers à temps plein qui travaillent pour le Service de sécurité incendie de Shawinigan doivent posséder une attestation d'études collégiales en prévention des incendies et le diplôme d'études professionnelles *Intervention en sécurité incendie*. « Cela nous permet d'embaucher des gens formés pour l'ensemble des risques présents sur notre territoire », explique le directeur. Le processus d'embauche des pompiers-préventionnistes est très rigoureux : test physique, examen écrit, entrevue, test psychométrique et examen médical. « Cela nous permet de recruter les meilleurs candidats sur le marché », ajoute-t-il.

### De retour sur les bancs d'école

En raison des nouvelles exigences de la Ville, plusieurs de ses pompiers ont dû retourner sur les bancs d'école pour acquérir de nouvelles connaissances. « Nous tenons à ce que nos pompiers à temps partiel aient les mêmes compétences que ceux à temps plein. Jusqu'à présent, huit pompiers à temps partiel, qui avaient auparavant obtenu leur niveau 1, sont devenus pompiers-préventionnistes en à peine deux ans », se réjouit M. Lelièvre qui, par le fait même, s'assure d'avoir accès à une banque de candidats de relève en cas de besoin. Mêmes exigences pour les pompiers nouvellement embauchés. « Certains pompiers ont été embauchés sans formation. En deux ans, ils ont tous obtenus leur certificat *Pompier II* et certains d'entre eux ont même cru bon se spécialiser », précise le directeur.



### D'autres bénéfices liés au schéma

L'élaboration du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de Shawinigan a été bénéfique à d'autres égards. Son exercice a notamment permis à la Ville d'évaluer le débit et la pression de tous les poteaux d'incendie, et ce, pour tout le réseau de distribution de l'eau. Son élaboration a aussi incité la Ville à calculer le débit nécessaire pour l'extinction d'un incendie pour tous les risques élevés et très élevés sur son territoire. « Nous en avons aussi profité pour conscientiser les autres services municipaux à l'importance d'assurer la sécurité des citoyens en améliorant, de façon continue, les installations municipales », ajoute le directeur.

## L'état d'avancement des actions reportées

Rappelons que, en janvier 2008, la Ville de Shawinigan a eu l'autorisation du ministre de la Sécurité publique de reporter l'échéance de 9 des 41 actions planifiées à son schéma. Elle devenait ainsi la première autorité régionale à bénéficier de l'article 30.1 de la Loi sur la sécurité incendie. (Pour plus d'information sur ce report d'échéance, lire le texte en page 4 du *Hors Feu* Vol. 9, n° 2, automne 2008.) La mise en œuvre des actions reportées va bon train. Un préventionniste a été embauché et a mis en place un programme structuré en prévention. « Le programme se déroule rondement grâce à l'appui des pompiers-préventionnistes à temps plein », précise M. Lelièvre. L'embauche de pompiers à temps partiel, avec promesse d'embauche à temps plein, suit son cours, de même que la formation des pompiers nouvellement embauchés. Seule l'étude visant à déterminer le futur emplacement des casernes est toujours en cours. Évidemment, la construction de la nouvelle caserne prévue au centre-ville tiendra compte des recommandations qui découleront de cette étude.

Dans les prochains mois, le Service de sécurité incendie de Shawinigan finalisera l'embauche de pompiers à temps plein et partiel et embauchera un lieutenant par relève. « Nous inculquerons une approche de sécurité civile à nos pompiers, qui agiront aussi à titre de préventionnistes et de conseillers auprès des citoyens. Ils commenceront par la distribution du *Guide de préparation à une urgence : 72 heures. Votre famille est-elle prête?* et la diffusion de conseils de prévention généraux sur la sécurité civile », conclut le directeur. ✚

### Information :

M. François Lelièvre  
Ville de Shawinigan  
819 538-2248, poste 240  
flelievre@shawinigan.ca

## FORMATION

# International Fire Service Accreditation Congress L'École réussit avec succès son audit de gestion



*Par Claude Beauchamp*

**L'École nationale des pompiers du Québec a réussi avec succès l'audit de gestion de l'International Fire Service Accreditation Congress (IFSAC) qui visait à confirmer son accréditation lui permettant de délivrer les sceaux de qualification professionnelle reconnus internationalement.**

L'École est membre de l'International Fire Service Accreditation Congress, un regroupement international d'organismes de qualification professionnelle en sécurité incendie. En suivant les procédures de cette organisation, l'École se dote de processus de gestion de la qualification professionnelle reconnus au Canada, aux États-Unis et dans divers pays. Ces processus contribuent à l'atteinte de la mission de l'École relativement à la pertinence, la qualité et la rigueur de la formation.

Du 24 au 27 novembre dernier, l'École a accueilli une équipe d'audit de gestion de l'International Fire Service Accreditation Congress. Tous les cinq ans, cette équipe passe en revue l'ensemble des procédures de qualification professionnelle de l'École dans le but d'en assurer la conformité avec les règles de l'organisation internationale. Ses membres ont d'ailleurs souligné la grande qualité du travail accompli. L'équipe a été impressionnée par le dynamisme de la formation en sécurité incendie réalisée à travers un modèle original permettant aux pompiers d'avoir équitablement accès à la qualification professionnelle. L'équipe a aussi assisté à un examen pratique d'Opérateur d'autopompe dans le but de confirmer les processus de qualification nécessitant la présence d'un examinateur sur les lieux. C'est le directeur du service de sécurité incendie d'Alma, M. Bernard Dallaire, aussi examinateur pour l'École, qui a participé à la session d'examen organisée par le directeur du Service de sécurité incendie de Blainville, M. Michel Chouinard, et le directeur adjoint, M. Maxime Gendron.

Depuis l'avènement du règlement sur la formation des pompiers, on assiste à une professionnalisation du métier de pompier qui fait l'envie de plusieurs à l'extérieur du Québec. Dans ce contexte, l'École continue d'assumer son rôle

d'agent de développement et de collaborateur. Ainsi, aux sceaux de l'International Fire Service Accreditation Congress déjà délivrés par l'École s'ajouteront bientôt des sceaux pour les brigades industrielles, les sauvetages techniques et l'enquête en recherche des causes et des circonstances des incendies.

### Les formations déjà accréditées IFSAC

- Pompier I et II
- Matières dangereuses (Sensibilisation et Opération)
- Opérateur d'autopompe
- Opérateur de véhicule d'élévation
- Officier I et II
- Instructeur I et II

L'excellent résultat de cet audit de gestion est un témoignage éloquent du service de première qualité fourni par l'École au milieu québécois de l'incendie.

✚

### Information :

International Fire Service Accreditation Congress  
[www.ifsac.org](http://www.ifsac.org)

École nationale des pompiers du Québec  
M. Claude Beauchamp  
450 680-6800 ou, sans frais, 1 866 680-3677  
claude.beauchamp@enpq.gouv.qc.ca  
[www.ecoledespompiers.qc.ca](http://www.ecoledespompiers.qc.ca)

## Formation *Les gestionnaires d'intervention*

# Une occasion de mettre à jour ses connaissances sur le gaz naturel

**Par Karine Lemaire**

La nouvelle formation interactive *Les gestionnaires d'intervention*, offerte par Gaz Métro, traite des interventions d'urgence en présence de gaz naturel. Elle permet aux gestionnaires de services de sécurité incendie d'échanger sur leurs façons de faire, d'uniformiser leurs techniques d'intervention et de mieux comprendre le rôle et les techniques utilisées par les techniciens de Gaz Métro.

Les conseillers en formation technique de l'École de technologie gazière offrent cette formation d'une durée de 6 heures, sur demande, à l'École de Boucherville ou dans les municipalités. Depuis l'automne dernier, environ une centaine de gestionnaires d'une dizaine de services de sécurité incendie ont suivi cette formation.

### Le rôle de Gaz Métro

Le premier volet de la formation concerne plus spécifiquement Gaz Métro. À l'aide d'une présentation assistée par ordinateur, le formateur explique aux participants les façons de faire, la structure d'urgence, les techniques d'intervention ainsi que le rôle et les responsabilités de Gaz Métro.

Sur les lieux d'une intervention d'urgence impliquant la présence de gaz naturel, les pompiers sont responsables du site, de la sécurité du public et des intervenants appelés sur les lieux, tels que ceux de Gaz Métro. « Gaz Métro agit en tant qu'expert et conseille les pompiers dans le choix des tactiques employées. Par exemple, dans le cas d'un bris de conduite extérieure, les pompiers gèrent l'intervention du début à la fin. Notre implication est toutefois nécessaire pour arrêter la fuite, réparer la conduite, réapprovisionner en gaz les appareils nécessaires et les rallumer », explique un des conseillers en formation technique, M. Michaël Maisonneuve.

### La simulation interactive

Le deuxième volet de la formation est plus participatif. « Une simulation sur écran géant, précédée d'un exercice de table, permet aux équipes de 3 ou 4 participants d'échanger leurs points de vue sur les scénarios proposés et de convenir, ensemble, d'un plan d'action pour résoudre les problèmes soulevés », ajoute-t-il.

Parmi les scénarios présentés :

- Une fuite extérieure sur une conduite principale survenue à la suite de travaux d'excavation (voir la photo);
- Un appel pour une odeur de gaz à l'intérieur d'un bâtiment.

Au début du scénario, les participants reçoivent la liste des ressources matérielles et humaines dont ils bénéficient pour résoudre la problématique qui leur sera énoncée. « Pendant l'exercice, des rapports de situation sont distribués aux participants. Les constats qu'ils en font leur permettent de planifier des actions sur le site. Lorsque toutes les équipes ont établi un consensus, nous suivons en temps réel, tous ensemble sur écran géant, les mesures prises par les participants ainsi que leurs conséquences sur l'événement », raconte le formateur.



Gaz Métro

### Adaptée à la réalité

Le directeur du Service de sécurité incendie de Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Yves Hamel, a expérimenté cette formation en septembre dernier en compagnie de cinq chefs aux opérations de son service et de trois directeurs de sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu. « Nous voulions nous assurer que cette formation était adaptée aux réalités du milieu de la sécurité incendie. Et c'est le cas. La simulation interactive nous permet notamment d'effectuer diverses opérations, dont l'ouverture d'une fenêtre, la vérification de la concentration d'un gaz dans une pièce, la détection d'une fuite de gaz et plus encore. Il est donc possible, sur-le-champ, de visualiser nos erreurs et de corriger le tir », raconte M. Hamel.

La semaine suivant l'expérimentation, les pompiers du Service de sécurité incendie de Saint-Jean-sur-Richelieu sont intervenus d'urgence à la suite d'une migration de gaz dans le sol. « Nous nous sommes retrouvés, du jour au lendemain, au cœur d'un scénario réel en compagnie des intervenants de Gaz Métro. Dorénavant, nous comprenons mieux les rôles et responsabilités de chacun », ajoute-t-il.

### Une autre nouveauté

La formation existante *La prévention et les installations gazières* a été adaptée au milieu de la sécurité incendie. Sa nouvelle version, offerte elle aussi depuis l'automne dernier, permet aux préventionnistes d'acquérir des connaissances supplémentaires sur les installations gazières. « Après avoir suivi la formation, les préventionnistes reconnaissent plus facilement une situation dangereuse ou les anomalies d'une installation », conclut M. Maisonneuve. ✪

#### Information :

École de technologie gazière  
450 449-6960, poste 321  
www.etg.gazmetro.com, rubrique *Sécurité publique*,  
section *Sécurité incendie et mesures d'urgence*

## Rappel important

# Nouvelles mesures pour la déclaration en ligne des incendies

*Par Annie Dufour*

Tous les utilisateurs du service en ligne de déclaration des incendies ont reçu, en janvier dernier, une lettre du ministère de la Sécurité publique leur mentionnant l'ajout de deux mesures de sécurité : l'attribution d'un numéro d'identification client (NIC) et la centralisation des demandes de nouveaux mots de passe au Technocentre du ministère. Notez que le numéro d'identification client (NIC) et le mot de passe n'ont pas la même utilité.

### Le numéro d'identification client (NIC)

Composé de cinq chiffres, votre numéro d'identification client (NIC) a été attribué par le ministère en janvier dernier. Précisons que vous aurez à utiliser votre numéro d'identification client uniquement si vous devez joindre, par téléphone, le Technocentre du ministère pour un des problèmes suivants :

- Accès au site du ministère
- Oubli de votre mot de passe
- Réactivation de votre identifiant

Avant de répondre à vos besoins, le préposé du Technocentre vous demandera de confirmer votre numéro d'identification client, par mesure de sécurité.

### Le mot de passe

Votre mot de passe est quant à lui nécessaire lorsque vous accédez au site Web du ministère pour remplir en ligne votre rapport d'incendie. Choisi par vous-même, votre mot de passe est composé d'un minimum de sept caractères, de chiffres ou de lettres, ou les deux. ✚

#### Information :

Pour tout problème concernant l'accès au site, l'oubli de votre mot de passe ou la réactivation de votre identifiant Technocentre  
418 646-6286 ou 1 866 646-6286 (sans frais)

Pour tout autre renseignement concernant la déclaration des incendies  
Service de la formation et de l'éducation  
1 866 702-9214 (sans frais)

M<sup>me</sup> Annie Dufour  
418 528-5673

M<sup>me</sup> Huguette Nadeau  
418 528-6763

Vous aurez à utiliser votre numéro d'identification client (NIC) uniquement si vous devez joindre, par téléphone, le Technocentre du ministère. Il sert exclusivement de mesure de sécurité.



## 123 À L'AGENDA

### La Grande fête des pompiers de Laval

**Dates :** 13 et 14 juin 2009

**Lieu :** À la Berge des Baigneurs dans le quartier Sainte-Rose à Laval

**Web :** [www.fetedespompiers.com](http://www.fetedespompiers.com)

(Organisée en partenariat avec la Ville de Laval, le Département de sécurité incendie de Laval et l'Association des pompiers de Laval)

### 44<sup>e</sup> colloque de l'ATPIQ

**Dates :** 1 et 2 octobre 2009

**Lieu :** Le Château Bromont

**Thème :** *L'ATPIQ, une association branchée*

**Web :** [www.atpiq.org](http://www.atpiq.org)

(ATPIQ : Association des techniciens en prévention incendie du Québec)

### Tournoi des pompiers de l'APEQ

**Dates :** 4 au 6 septembre 2009

**Lieu :** Notre-Dame-du-Lac

**Web :** [www.apeq.fr.gd](http://www.apeq.fr.gd), rubrique *Tournoi des pompiers*

(APEQ : Association des pompiers de l'est du Québec)  
(Compétition amicale réservée aux membres de l'Association)

### Colloque de la FQISI : Spécial 30<sup>e</sup> anniversaire

**Dates :** 26 et 27 septembre 2009

**Lieu :** Centre des loisirs de Notre-Dame-du-Lac

**Thème :** *Passé, Présent, Futur : La Fédération toujours présente après 30 ans!*

**Web :** [www.fqisi.org](http://www.fqisi.org)

(FQISI : Fédération québécoise des intervenants en sécurité incendie)

## Le site Web toujours à jour

**Par Line Lapointe**

Rendez-vous dans le site Internet du ministère de la Sécurité publique à l'adresse [www.msp.gouv.qc.ca/incendie](http://www.msp.gouv.qc.ca/incendie) et découvrez-y les nouveautés.



### Médailles de pompiers pour services distingués

(Cliquez sur *Médailles de pompiers*)

Cette nouvelle section présente les procédures à suivre pour poser sa candidature et obtenir une médaille.

### Initiatives municipales

(Cliquez sur *Initiatives municipales*)

Les municipalités de Bécancour, de Chambly, de Drummondville, de Laval, de Magog, de Pincourt, de Terrebonne et de Terrasse-Vaudreuil ainsi que les MRC des Laurentides et de Papineau vous présentent leurs idées d'activités de prévention des incendies.

### Conseils de prévention

(Cliquez sur *Conseils de prévention*)

En ce début de printemps, diffusez dans vos journaux locaux ces textes au ton humoristique : *Y'a de l'électricité dans l'air*, *Le printemps sans flammes!*, *Bois de printemps, feux ardents et Printemps... rime avec prudent!*

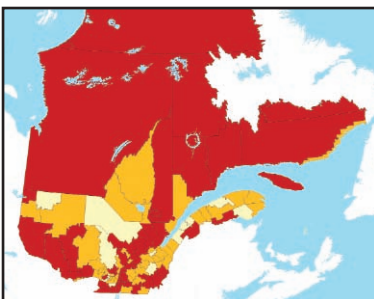
### Fiche d'information

(Cliquez sur *Matériel d'éducation* puis sur *Services de sécurité incendie*)

Vous planifiez des rencontres avec vos citoyens? Utilisez les fiches d'information sur les sujets dont vous voulez traiter. Elles vous serviront d'aide-mémoire.

### Schémas de couverture de risques

(Cliquez sur *Schémas de couverture de risques*)



#### Portrait des schémas

Allez dans la section *Schémas approuvés par le ministre*

Une carte géographique vous présente le portrait des schémas de couverture de risques en sécurité incendie. On liste également les MRC et les villes qui ont soumis leur schéma pour approbation de même que celles dont le schéma est attesté.

### Retraits de produits

(Cliquez sur *Retraits de produits*)

Cette section change d'aspect. Les retraits de produits sont maintenant classés par date et par catégorie. ☆

De nouveaux défis pour Gilles Lemieux

## L'un des principaux artisans de la réforme de la sécurité incendie quitte le ministère de la Sécurité publique

**Par Jean-François Bouchard**

Le directeur du développement à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, M. Gilles Lemieux, a quitté ses fonctions, le 11 novembre dernier, pour relever de nouveaux défis à la Régie du bâtiment du Québec. Depuis le 5 janvier 2009, celui-ci exerce au sein de cet organisme les fonctions de directeur territorial de l'Est.

Rappelons que M. Lemieux a été l'un des principaux artisans de la réforme de la sécurité incendie au Québec. Disposant d'une formation en génie civil, et fort d'une expérience de quelques années en prévention des sinistres dans le milieu de l'assurance de dommages, M. Lemieux a joint les rangs de la Direction générale de la prévention des incendies en 1987,



ACCC

avant que celle-ci, qui relevait alors du ministère des Affaires municipales, soit intégrée au nouveau ministère de la Sécurité publique. Dès 1992, il se faisait remarquer et recevait la médaille du ministre de la Sécurité publique pour la sécurisation de sites d'entreposage de pneus hors d'usage afin de prévenir les incendies dans les dépôts, comme celui survenu à Saint-Amable.

En 1995, il s'attela résolument à la réforme de la sécurité incendie. Après l'organisation de deux forums sur le sujet, en 1997 et 1998, il a successivement orchestré divers dossiers : la production d'un document de consultation sur les changements à apporter à l'organisation et au fonctionnement de la sécurité incendie au Québec, la rédaction d'un avant-projet de loi et du projet de loi 112 (Loi sur la sécurité incendie), adopté par l'Assemblée nationale en juin 2000, ainsi que la conception des orientations ministérielles destinées à encadrer l'établissement des schémas de couverture de risques par les autorités régionales. On ne peut pas non plus passer sous silence sa participation active à l'élaboration du Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal, adopté par le gouvernement du Québec en mai 2004. L'originalité de ces travaux, le dynamisme contagieux dont il a fait preuve dans leur réalisation de même que son esprit d'équipe lui ont d'ailleurs valu, en 2007, une nomination aux prix Reconnaissance de l'Association des cadres du gouvernement du Québec.

Depuis 2003, Gilles Lemieux était engagé dans divers dossiers de développement, tant dans le domaine de la sécurité civile que dans celui de la sécurité incendie. Sa direction était notamment responsable de l'organisation du colloque annuel de la sécurité civile et de la campagne annuelle de prévention des incendies.

Après avoir milité avec ferveur pour l'adoption, par la Régie du bâtiment du Québec, du chapitre Bâtiment du Code de sécurité, Gilles Lemieux est maintenant on ne peut mieux placé pour faire avancer la cause de la prévention des incendies par une amélioration de la réglementation et de la surveillance. ☆

Documentaire *Mission fraternité* à Canal D

# Deux pompiers québécois en vedette!

Par **Karine Lemaire**

À l'été 2008, deux pompiers québécois ont participé au tournage de *Mission fraternité*, un documentaire sur l'aide humanitaire en Amérique centrale et en Amérique du Sud qui sera diffusé à l'automne 2009 à l'antenne de Canal D. *Hors Feu* a recueilli leurs impressions à leur retour au bercail.

Voici nos deux pompiers-vedettes :

1. Le lieutenant-enquêteur du Service de sécurité incendie de Montréal, M. Bertrand Savoie, qui s'est rendu au Guatemala et au Honduras du 29 juin au 17 juillet 2008.
2. Le capitaine du Service de prévention des incendies de la Ville de Châteauguay, M. Richard Perras, qui a séjourné au Pérou du 17 juillet au 5 août 2008.

Au cours de leur séjour là-bas, les deux pompiers ont travaillé en étroite collaboration avec les populations locales et d'autres organismes de coopération, comme Pompiers sans frontières, une organisation non gouvernementale de solidarité internationale qui mène des missions d'urgence, de réhabilitation et de développement. Cette aventure leur a notamment permis de mieux comprendre l'impact des programmes canadiens de développement international. Une équipe de tournage les a suivis individuellement à travers leurs expériences et leurs rencontres, en saisissant sur le vif leurs réflexions sur le sens du dépassement de soi et de la relation de partage. D'ailleurs, sur le site Internet de Canal D, les internautes peuvent visionner des capsules vidéo de leur processus de sélection, de leur départ pour le Sud et de leur séjour là-bas.

## L'expérience de M. Bertrand Savoie

### Venir en aide aux autres

« Même si je pratique le métier de pompier, j'ai souvent le sentiment que je pourrais en faire plus pour les autres. C'est ce qui m'a motivé à poser ma candidature pour participer à ce projet », confie M. Savoie qui, lors de son séjour là-bas, a notamment travaillé sur un projet d'assainissement des eaux et construit un terrain de soccer pour une école primaire. La plus belle récompense qu'il a reçue : le sourire des enfants. « Quand je leur ai offert des casques de pompier en cadeau, leur sourire radieux valait tout l'or du monde », raconte le lieutenant-enquêteur pour le Service de sécurité incendie de Montréal.

L'aventure lui a permis de comprendre l'impact des programmes de développement destinés aux communautés moins bien nanties. « Le programme d'assainissement des eaux, par exemple, est beaucoup plus complexe qu'on le croit. Il a fallu tenir compte des communautés qui vivent dans les montagnes. Elles contaminent la source d'eau, la rivière, à cause des produits chimiques qu'elles utilisent pour protéger leurs récoltes », explique celui qui a creusé une tranchée à la pelle et au pic pour permettre à des enfants d'avoir accès à l'eau potable.



### Un service d'incendie désuet

M. Savoie a profité de l'occasion pour rencontrer les employés d'une des deux casernes du Service de sécurité incendie de La Ceiba au Honduras. Le lieutenant-enquêteur a constaté certaines lacunes :

- La ville de La Ceiba, qui compte plus de 200 000 habitants répartis sur 60 kilomètres carrés, dispose uniquement de deux bornes d'incendie.
- Une grande partie de l'équipement et de l'habillement des pompiers provient de dons faits par d'autres services d'incendie à travers le monde.
- Les outils de désincarcération sont constitués d'une pompe manuelle hydraulique et de deux leviers.
- L'espace au-dessus de l'autopompe, normalement réservé aux lances d'incendie, est également utilisé pour transporter les victimes.

« J'ai eu l'occasion de voir les pompiers en action lors d'un incendie majeur au centre-ville. J'ai malheureusement constaté un manque dans les procédures d'intervention. Puisque les communications sont presque inexistantes, les officiers ont eu du mal à coordonner les équipes d'attaque », déplore M. Savoie, qui s'est donné pour mission de tout mettre en œuvre pour expédier de l'équipement de combat adéquat aux pompiers honduriens. Heureusement, M. Savoie a cependant pu remarquer que, peu importe l'endroit dans le monde où un pompier se trouve et quel que soit l'équipement mis à sa disposition, le but premier de ce dernier demeure le même : venir en aide aux autres.



## L'expérience de M. Richard Perras

### S'impliquer à l'étranger

C'est le besoin de se dépasser qui a motivé le capitaine du Service de prévention des incendies de la Ville de Châteauguay, M. Richard Perras, à proposer sa candidature pour ce tournage. « Le désir d'être ailleurs, en pays étranger, en compagnie de gens pauvres, à qui je pouvais venir en aide par divers moyens, m'apparaissait très gratifiant », confie celui qui a notamment participé à un projet environnemental dans les communautés indigènes, planté des arbres et produit du compost. M. Perras, qui n'était pas au courant de tous les programmes humanitaires avant d'en faire l'expérience lui-même, espère maintenant donner à ses collègues le goût d'y participer. « J'aimerais qu'eux aussi y trouvent leur compte et participent à cette belle cause », lance-



Kim Nguyen

t-il. Le capitaine Perras souhaite également que les Québécois seuls ou à la retraite, qui aimeraient vivre une expérience enrichissante, participent à un programme humanitaire de la sorte. « Que ce soit pour partager leurs connaissances ou pour donner de l'affection aux enfants, ils peuvent leur venir en aide

de différentes façons. Les Québécois seraient étonnés de constater à quel point ils seraient appréciés des Péruviens, très humains et sympathiques », ajoute M. Perras.

### Être ensemble et partager

« Quand on a peu de biens matériels, on se rend compte davantage à quel point la présence des proches devient une force et une joie », lance le capitaine. De retour au Québec, dans sa vie un peu bourgeoise et solitaire, M. Perras a vite réalisé le bien-être procuré par son entourage et le soutien moral de ses proches. « Nous sommes trop occupés avec nos ordinateurs, nos cellulaires et nos téléviseurs pour nous rendre compte que beaucoup de gens vivent près de nous et qu'ils ont des sentiments à partager. Les Péruviens, eux, le réalisent », ajoute-t-il.

### L'importance du respect

Au cours de son voyage au Pérou, M. Perras a aussi rencontré des membres de Pompiers sans frontières. « Les pompiers péruviens sont presque tous volontaires et très respectés de la population, car ils sont continuellement sur la ligne de front pour venir en aide à la population », a-t-il appris en discutant avec eux. M. Perras a, de son côté, toujours eu un grand respect pour les citoyens victimes d'incendie ou d'accident. « Depuis mon retour au pays, je suis beaucoup plus humain lors des interventions. Je suis dorénavant persuadé qu'on touche les gens par nos actions, nos paroles et nos émotions », conclut le capitaine. ✚

#### Information :

M. Richard Perras  
richard.perras@ville.chateauguay.qc.ca

Pompiers sans frontières  
www.pompiers-sans-frontieres.org

M. Bertrand Savoie  
bsavoie@ville.montreal.qc.ca

Canal D – Mission fraternité  
www.canald.com/recrutement/mission\_fraternite

## Incendie du *bunker* des Hells Angels à Sorel-Tracy

# Un bel exemple de collaboration entre policiers-enquêteurs et pompiers!

### Par Karine Lemaire

**Les pompiers du Service de sécurité incendie de Sorel-Tracy et les policiers-enquêteurs de la Sûreté du Québec de la MRC de Pierre-De Saurel sont sur la même longueur d'onde depuis bon nombre d'années. Lorsqu'ils travaillent ensemble sur une scène d'incendie, ils prônent l'étroite collaboration, le partage d'information et la communication. Pleins feux sur leur travail conjoint lors du violent incendie qui a ravagé le *bunker* des Hells Angels de Sorel-Tracy en octobre dernier.**

Rappelons qu'un camion citerne a percuté le *bunker* des Hells Angels situé en plein centre-ville de Sorel-Tracy le 18 octobre 2008. Cet incendie criminel peu banal, très médiatisé et ayant attiré plusieurs, curieux a nécessité l'étroite collaboration des policiers-enquêteurs et des pompiers. « Dans ce genre de situation, les guerres de pouvoir ou de clocher n'ont pas leur place. L'objectif est la sécurité des gens et la protection des biens », souligne le directeur du Service de sécurité incendie de Sorel-Tracy, M. Alain Rouleau. « D'ailleurs, à Sorel-Tracy, il y a toujours eu un très bon partenariat entre les pompiers et les policiers-enquêteurs. Il est donc essentiel que ça demeure ainsi. Chacun connaît son rôle et ses limites et sait que l'important, c'est de servir la population », renchérit le responsable des enquêteurs pour la Sûreté du Québec de Sorel-Tracy, M. Éric Benoît.

Au moment où l'incendie a débuté au *bunker* des Hells Angels, les pompiers étaient déjà bien occupés : un autre incendie avait lieu en même temps dans les environs. Les pompiers, souvent les premiers à arriver sur les lieux d'un incendie, s'empressent de réquisitionner l'aide des policiers-enquêteurs dès qu'ils soupçonnent qu'il s'agit d'un incendie criminel. Dans le cas du *bunker*, il n'y avait aucun doute : un camion citerne avait foncé droit sur le bâtiment et allumé ce spectaculaire incendie. « Il a fallu plus de 70 pompiers provenant de 4 services de sécurité incendie et une dizaine de véhicules pour parvenir à éteindre ce violent incendie, qui a duré 7 heures », précise M. Rouleau. Plusieurs policiers de la Sûreté du Québec provenant de trois unités ont également été déployés sur les lieux, que ce soit pour l'enquête ou pour la protection de la scène. « C'était un événement assez unique : un emblème important d'un groupe de motards criminels venait de partir en fumée », déclare M. Benoît.

#### Les avantages d'une bonne collaboration

- Échange rapide d'information
- Utilisation des commodités de chacun
- Partage d'expertise
- Conscience des contraintes de l'autre
- Efficacité supérieure
- Rapidité d'intervention améliorée

## Connaître les rôles et les limites de chacun

Puisque tous étaient réunis sur les lieux d'une même scène d'incendie, il fallait que les rôles et responsabilités des pompiers et des policiers-enquêteurs soient connus de tous. Heureusement, à Sorel-Tracy, tout fonctionne à merveille. « Chacun connaît son rôle. Et si, par malheur, il survenait un litige, la clef du succès réside dans la communication entre les deux services. Tout se règle alors assez rapidement. Par chance, ça n'arrive que très rarement », se réjouit le responsable des enquêteurs. « Lors de l'incendie du *bunker*, notre collaboration était entière. Nous allions tous dans le même sens en nous attaquant aux priorités », ajoute le directeur du service de sécurité incendie.

Un aperçu des rôles de chacun lors de cet incendie criminel	
Pompiers	Policiers-enquêteurs
Éteindre l'incendie	Évacuer les résidences environnantes
Porter attention aux situations ou aux objets inhabituels	Assurer le respect du périmètre de sécurité
S'assurer que le bâtiment ne représente aucun risque	Contrôler l'accès aux lieux
Préserver la scène d'incendie et les indices	Diriger la recherche de causes d'incendie
Échanger de l'information en continu avec les policiers-enquêteurs	Déterminer de quel type d'incendie il s'agit
Aider les policiers-enquêteurs dans leur recherche de causes d'incendie	Relier les indices à un ou à plusieurs suspects afin que des accusations puissent être portées contre eux

« En établissant un climat de confiance entre nous, il devient naturel de nous considérer comme des aidants plutôt que des rivaux. Avec le temps, nous avons instauré de bonnes habitudes sur les scènes d'incendie, développé certaines affinités avec les policiers-enquêteurs et amélioré le partage d'information, pendant et après les événements. Cela facilite nos tâches respectives », ajoute M. Rouleau.

## Ensemble, dès le début!

Dès le début de l'incendie, avant même l'arrivée des policiers-enquêteurs, les pompiers ont pris garde de préserver les indices trouvés en cours d'extinction. Les pompiers savaient que, pour préserver les indices, il fallait éviter de les contaminer ou de les déplacer. Ces indices ont été très utiles aux policiers-enquêteurs. Dans ce cas-ci, le principal indice était le camion utilisé pour forcer l'entrée du bâtiment. Imposant, il était donc facile à repérer et à préserver. « Pour faciliter la tâche des policiers-enquêteurs, nous avons pris l'habitude, en début d'événement, de leur permettre de rencontrer les premiers pompiers arrivés sur les lieux. Ceux-ci les dirigent parfois vers les indices ou d'autres éléments à considérer », explique le directeur du Service de sécurité incendie. Ainsi, dès l'arrivée des premiers policiers sur les lieux, tous se sont mis en mode collaboration.

« Nous avons pris l'habitude de faciliter la tâche des policiers-enquêteurs. Dès leur arrivée sur les lieux, nous nous mettons en mode collaboration. »

– M. Alain Rouleau,  
SSI de Sorel-Tracy

## Une recherche qui se fait à deux

Pendant que les pompiers éteignaient l'incendie, les policiers ont évacué les résidences environnantes. Les policiers-enquêteurs ont ensuite commencé leur processus d'enquête. Rappelons que, dans le cas d'un incendie criminel, la responsabilité de la recherche des causes d'incendie revient à la police. « La collaboration des pompiers est essentielle. Leurs connaissances et leur expertise peuvent nous être d'une grande utilité. Ils deviennent nos yeux et nos oreilles, ce qui nous facilite beaucoup la tâche dans la suite de l'enquête. Nous les invitons toujours à participer avec nous à la recherche de causes d'incendie. La question ne se pose même plus. C'est comme un automatisme », raconte M. Benoît.



SSI Sorel-Tracy

Comme d'habitude, les pompiers ont accepté l'invitation des policiers-enquêteurs. « Dans ce cas précis, nous avons aidé les policiers-enquêteurs à enlever les débris accumulés près du camion incendié, assuré leur sécurité face aux dangers de chute de débris et leur avons prêté divers équipements », raconte M. Rouleau. Les pompiers ont également répondu aux questions des policiers-enquêteurs en ce qui a trait au déroulement de l'incendie. « Nous avons discuté des différentes hypothèses quant aux causes possibles d'incendie », ajoute M. Rouleau. « Leur présence nous permet donc d'obtenir un autre point de vue », poursuit M. Benoît.

« Au-delà des scènes d'incendie, il ne faut pas hésiter à travailler de concert à d'autres occasions, comme aux bals de finissants, à l'Halloween, lors des journées policier ou pompier d'un jour, de festivals ou d'activités d'envergure », conclut M. Rouleau. ☆

### Information :

M . Alain Rouleau  
SSI de Sorel-Tracy  
450 780 5600, poste 5787  
alain.rouleau@ville.sorel-tracy.qc.ca

« Les connaissances et l'expertise des pompiers peuvent nous être d'une grande utilité. Ils deviennent nos yeux et nos oreilles. »  
– M. Éric Benoît, SQ

# Installer un système de production de mousse? Pourquoi pas!

*Par Jacques Tardif*

Avec la réalisation des schémas de couverture de risques, la mise aux normes du matériel roulant et l'optimisation des opérations sur une base régionale, de nombreux services de sécurité incendie envisagent l'acquisition d'un véhicule de première intervention. À la faveur de ce renouvellement, il peut être opportun de considérer l'installation d'un système de production de mousse pour bonifier l'équipement de lutte contre l'incendie.

Rappelons que le groupe de travail sur la mousse d'extinction a présenté, au dernier congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, les résultats probants des essais menés au Conseil national de recherches du Canada. Ces essais ont confirmé l'efficacité nettement supérieure de la mousse de classe A par rapport à l'eau.

## Les avantages de la mousse lors d'une attaque initiale

- Un meilleur pouvoir d'extinction (pénétration en profondeur des éléments)
- Un abatement plus rapide des flammes (*knockdown*)
- La réduction de la quantité totale d'eau utilisée
- La réduction des dommages matériels dus à l'eau
- L'augmentation de la portée du jet (*Cafs*)
- Un tuyau moins lourd à porter (*Cafs*)

## L'installation

Un système de production de mousse peut être installé sur un véhicule neuf ou monté sur un engin en service lorsque la configuration du véhicule le permet. Dans tous les cas, il faut s'assurer que les systèmes électriques et mécaniques du véhicule ont la capacité de recevoir cet équipement.

## Les considérations

Cependant, les services de sécurité incendie qui prévoient l'acquisition d'un système de production de mousse doivent d'abord établir leurs besoins en fonction de la configuration du territoire, des risques présents, de l'éloignement des secteurs à desservir et de l'approvisionnement en eau, pour ne nommer que ces éléments. Malgré la valeur ajoutée de tels systèmes, il va de

soi que ces dispositifs mécaniques demandent un entretien régulier et minutieux. Outre le coût d'acquisition de base appréciable selon le type d'appareil, une enveloppe budgétaire récurrente doit donc être prévue pour son fonctionnement et son entretien.



Charles Gauthier / SSI Cap-Saint-Ignace

## La formation

De plus, comme les techniques d'attaque et de lutte contre l'incendie doivent être adaptées lors d'une intervention avec la mousse d'extinction, l'opérateur et l'officier commandant devraient posséder une formation de base pour tirer un bénéfice maximal de tels systèmes.

En suivant une formation appropriée, les utilisateurs des systèmes de production de mousse pourront notamment :

- connaître les capacités et les limites du système,
- apprécier les conditions propices à son utilisation,
- appliquer les consignes de sécurité pertinentes,
- implanter un programme d'entretien et d'essai du système.

Pour toute information relative aux systèmes de production de mousse, aux techniques d'application et à l'entraînement à offrir aux opérateurs, il est possible de communiquer avec MM. Jocelyn Demers et Jacques Fortin, spécialistes en la matière et concepteurs d'une formation en voie d'accréditation par l'École nationale des pompiers du Québec.

## Les projets en cours

Compte tenu de l'engouement actuel pour ce type d'équipement, des sessions sont à prévoir à l'automne, par l'entremise de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, dans le but d'offrir de l'information de base aux services de sécurité incendie du Québec.

En complément à ces activités, le Comité technique sur les véhicules de sécurité incendie (comité VISI) a mis sur pied un groupe de travail afin d'établir un programme général d'entretien et d'essais des systèmes de production de mousse, pour en assurer un rendement efficace. Ces travaux seront par la suite intégrés au *Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention*.

Finalement, soulignons que le Groupe de travail sur la mousse de classe A étudie la possibilité de poursuivre les essais menés au Conseil national de recherches du Canada dans le but de préciser les résultats obtenus au printemps 2008. Ces travaux complémentaires visent la réduction de la quantité d'eau nécessaire sur les lieux d'une intervention et la reconnaissance des systèmes de production de mousse dans le cadre des schémas de couverture de risques. ✪

## Information :

M. Jocelyn Demers  
Service de sécurité incendie de Saint-Hyacinthe  
450 778-8552  
jocelyn.demers@ville.st-hyacinthe.qc.ca

M. Jacques Fortin  
Service de sécurité incendie de Saint-Charles-Borromée  
450 779-4414  
jfortin@st-charles-borromeo.org

Divers articles sur le sujet ont été publiés dans le bulletin *Hors Feu*  
*Hors Feu*, Vol. 9, n° 2, Automne 2008, p. 7  
*Hors Feu*, Vol. 7, n° 1, Été-Automne 2006, p. 8  
*Hors Feu*, Vol. 6, n° 2, Été 2005, p. 10

## Demande d'assistance d'Hydro-Québec

# Les pompiers doivent dorénavant communiquer avec leur centre de répartition

Par Joël Sauvé, Hydro-Québec

Les services de sécurité incendie désirant l'assistance d'Hydro-Québec lorsqu'une installation ou un équipement électrique est en cause n'ont qu'à signaler la situation à leur centre de répartition ou à la centrale 9-1-1 afin que ces derniers avisent le service concerné d'Hydro-Québec.

Cette nouvelle procédure est en vigueur depuis l'automne 2007. « Cette étroite collaboration avec les centrales 9-1-1 permet à Hydro-Québec d'améliorer le traitement des demandes d'assistance provenant des divers services d'urgence », explique le chef de l'unité Expertise – Conseil de la direction principale Sécurité industrielle d'Hydro-Québec, M. Daniel Simard.

Les numéros de téléphone d'Hydro-Québec, en circulation avant septembre 2007 et à l'usage exclusif des services de sécurité incendie, ne sont plus en service.

Les numéros de téléphone d'Hydro-Québec, en circulation avant septembre 2007 et à l'usage exclusif des services de sécurité incendie, ne sont plus en service. Les nouveaux numéros de téléphone servant à joindre les différents services

d'Hydro-Québec ont uniquement été transmis aux centrales 9-1-1 et aux centres de répartition. « Les services de sécurité incendie qui ne possèdent pas de lien de communication avec les centrales 9-1-1 doivent donc directement communiquer avec Hydro-Québec afin qu'une procédure spéciale soit mise en place », ajoute M. Simard.

Grâce à cette nouvelle procédure, en 2008, plus de 2 300 appels en provenance de centrales 9-1-1 et concernant les services de sécurité incendie ont été traités par le Centre d'analyse et d'avis d'Hydro-Québec. Cela représente une amélioration importante en complément à la mise en place, en janvier 2004, d'Urgence panne, formée d'équipes de dépannage de garde 24 h/24 h. (Pour plus d'information sur Urgence panne, lire le texte en page 6 du *Hors Feu* Vol. 5, n° 1, Hiver-Printemps 2004)

### L'assistance d'Hydro-Québec est notamment nécessaire quand :

- une ligne électrique doit être ouverte à distance pour secourir une personne exposée à un danger imminent pour sa vie et que des fils sous tension sont présents;
- le débranchement d'un bâtiment incendié s'impose, qu'un poteau est brisé, penché et dangereux ou que des fils bas entraînent la fermeture d'une rue.

### À avoir sous la main

Lorsqu'un service de sécurité incendie communique avec son centre de répartition ou sa centrale 9-1-1, il doit préférentiellement fournir les renseignements suivants afin que le répartiteur soit en mesure de traiter sa demande :

- La description de l'événement et le type de service nécessaire (exemples : vie en danger, débranchement, mise hors tension d'un secteur, déclenchement de ligne à distance)

- L'adresse électrique (lettre, chiffre, lettre, chiffre, lettre)  
Exemple : C3C3C. Cette adresse se trouve à plus ou moins trois mètres de hauteur sur les poteaux munis d'un transformateur ou d'un fusible (sectionneur).
- L'adresse municipale
- Le nom et la fonction du demandeur (pour validation ultérieure)
- Le type et le nombre de conducteurs dans la tête du poteau (pour une ouverture de ligne à distance). Exemples : un conducteur basse tension (avec gaine de caoutchouc), moyenne tension ou haute tension (sans gaine).

#### L'adresse électrique

L'adresse électrique (EX : C3C3C) combinée à l'adresse municipale, représentent la meilleure information à fournir aux répartiteurs pour qu'ils puissent localiser précisément et rapidement le lieu de la demande d'assistance.

HQ  
C  
3  
C  
3  
C

### Les types de demandes acheminées à Hydro-Québec

<b>Danger imminent</b> (traitée par le Centre d'exploitation de distribution d'Hydro-Québec)	Situation où la vie ou la sécurité du public ainsi que des intervenants est directement compromise.
<b>Danger potentiel</b> (traitée par le Centre d'analyse et d'avis d'Hydro-Québec)	Situation qui nécessite l'intervention d'Hydro-Québec, même si la vie du public n'est pas menacée.
<b>Information ou situation non urgente</b> (traitée par le Service à la clientèle d'Hydro-Québec)	Situation qui nécessite l'intervention d'Hydro-Québec, même si la vie du public n'est pas menacée.

Rappelons que des conseillers sont disponibles à la Direction principale – Sécurité industrielle d'Hydro-Québec afin de répondre aux interrogations des services de sécurité incendie concernant les interventions sur les équipements d'Hydro-Québec ainsi que sur les demandes d'interruption à distance. Pour assurer une intervention efficace et sécuritaire, le personnel des services de sécurité incendie peut également consulter le document *Lignes directrices visant à favoriser l'intervention lors d'incidents impliquant des installations électriques ou à proximité de celles-ci* publié dans le site Web du ministère de la Sécurité publique.

#### Information :

Hydro-Québec, M. Daniel Simard  
simard.daniel@hydro.qc.ca  
1 866-833-2210, poste 2245

Lignes directrices visant à favoriser l'intervention lors d'incidents impliquant des installations électriques ou à proximité de celles-ci  
[www.msp.gouv.qc.ca/incendie](http://www.msp.gouv.qc.ca/incendie), rubrique *Publications*, section *Pratique d'intervention*

## Feux de forêt

# Le rôle vital des pompiers municipaux

**Par Éloïse Richard, SOPFEU**

Même si elle vient de connaître sa saison la plus calme en plus de 50 ans, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) mettra les bouchées doubles pour enrayer un fléau qui frappe les zones périurbaines. En effet, elle veut s'attaquer en priorité aux feux provoqués par les résidents, encore beaucoup trop fréquents.

« Près de 500 incendies de forêt allumés par l'homme surviennent chaque année. Presque 40 % de ces incendies sont causés par des résidents qui ne respectent pas les règles élémentaires de sécurité. Nous comptons sur nos partenaires municipaux pour sensibiliser leurs citoyens aux risques d'incendie », explique le coordonnateur à l'information de la SOPFEU, M. Gérard Lacasse. D'ailleurs, la SOPFEU profitera du prochain congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, qui aura lieu à Rimouski du 6 au 9 juin 2009, pour encourager les services de sécurité incendie à passer à l'action. « Nous y présenterons une conférence sur la pertinence des règlements de brûlage, leur impact positif sur la prévention et les coûts pour les municipalités », ajoute M. Lacasse.

Les pompiers municipaux ont combattu en partie ou en totalité plus du tiers, soit 1 279 des 3 700 incendies de forêt enregistrés de 2003 à 2007.

Plusieurs personnes croient que la SOPFEU est la seule intervenante d'importance dans la lutte contre les incendies de forêt. Pourtant, rien n'est plus faux.

La SOPFEU a pour mission d'assurer et de coordonner la protection des forêts contre le feu. Cependant, son travail ne pourrait être optimal sans le soutien des services de sécurité incendie municipaux, qui jouent un rôle vital dans la prévention et la protection autant des forêts que des infrastructures. La preuve : ils ont combattu en partie ou en totalité plus du tiers, soit 1 279 des 3 700 incendies de forêt enregistrés de 2003 à 2007.

## Remboursement des dépenses

Selon la Loi sur les forêts, la SOPFEU est responsable de la protection de tout le territoire forestier québécois, à l'exception de celui des villes. Ainsi, lorsqu'une municipalité intervient sur un incendie forestier, elle peut se faire rembourser certains frais par la SOPFEU selon les taux établis par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Si une ville n'est pas en mesure de protéger une partie de son territoire forestier, elle peut alors conclure une entente avec la SOPFEU afin que cette partie de territoire soit protégée par cette dernière.



Charles Gauthier / SSI Laval

## Règlement de brûlage

La SOPFEU invite fortement les municipalités qui ne disposent pas d'un règlement de brûlage à le faire sans tarder. Ce type de règlement, adopté par les élus municipaux, joue un rôle important : il balise les conditions dans lesquelles les résidents peuvent faire un feu ou procéder à un brûlage en toute sécurité. Déjà, près de 750 municipalités se sont dotées d'un tel règlement.

La Ville de Magog, qui voit sa population passer de 25 000 habitants à 80 000 durant la période estivale, s'est dotée en 2008 d'un nouveau règlement de brûlage. Selon le Service de sécurité incendie de Magog, les impacts positifs ont été presque instantanés : une nette diminution du nombre d'appels pour des feux allumés par les résidents et une diminution d'environ 60 % du nombre de sorties pour de fausses alertes liées aux incendies de forêt. L'entrée en vigueur de ce règlement a permis aux autorités de réaliser de bonnes économies, les sorties des pompiers coûtant parfois des sommes considérables.

Signalons, en terminant, que les services de sécurité incendie peuvent communiquer avec la SOPFEU afin d'obtenir gratuitement des exemples de règlement de brûlage qui pourront ensuite être adaptés aux besoins de leur collectivité.

### Information :

Société de protection des forêts contre le feu  
M<sup>me</sup> Éloïse Richard  
418 871-3304, poste 5485  
[www.sopfeu.qc.ca](http://www.sopfeu.qc.ca)

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
Loi sur les forêts  
[www.mrnf.gouv.qc.ca](http://www.mrnf.gouv.qc.ca), rubrique *Lois et règlements*

## Oups!

Une erreur s'est glissée dans le texte *Mérite MMQ en gestion des risques : Deux services de sécurité incendie à l'honneur* publié dans le *Hors Feu Hiver-Printemps 2009*. La Municipalité de Saint-Marcel n'aurait pas dû apparaître dans la liste des municipalités ayant conclu une entente d'entraide avec la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard. Toutes nos excuses.

Martin Desrosiers

## Décès de deux jeunes pompiers

# La CSST dévoile les conclusions de ses enquêtes

*Par Julie Mélançon, CSST*

Deux jeunes pompiers sont décédés en mars 2008 en combattant un incendie : MM. Mathieu Émond, 26 ans, de Varennes et André Manseau, 18 ans, de Val-des-Monts. Dans les deux cas, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) affirme que la formation et la supervision sur l'utilisation d'un appareil de protection respiratoire isolant autonome étaient déficientes.

Depuis cinq ans, six pompiers sont décédés d'asphyxie. « La gestion des équipements de protection respiratoire doit devenir une priorité pour tous les services de sécurité incendie. En moyenne, 500 accidents se produisent chaque année chez les pompiers », souligne la porte-parole de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, M<sup>me</sup> Alexandra Reny.

### Décès de Mathieu Émond

Dans la nuit du 3 au 4 mars 2008, M. Mathieu Émond a effectué une intervention offensive avec deux de ses collègues dans une résidence en feu de Varennes. Ils se sont rendus au sous-sol de la maison pour localiser le foyer d'incendie. M. Émond a manqué d'air, soulevé la partie faciale de son appareil de protection respiratoire isolant autonome, prévenu ses collègues et s'est effondré sur le sol. Un collègue a informé par radio le commandant, a tenté de soulever M. Émond et n'y est pas parvenu. Des équipes de sauvetage ont été formées, mais les tentatives de sauvetage se sont avérées infructueuses. Le corps du pompier a été retrouvé au matin. M. Émond est mort d'une intoxication au monoxyde de carbone.



### Trois causes retenues

D'abord, la gestion des opérations de sauvetage était déficiente, de même que la gestion des équipements de protection individuelle. Pour ces deux éléments, les pompiers n'ont pas reçu la formation et l'entraînement nécessaires et ils n'ont pas eu accès aux équipements spécialisés pour effectuer un sauvetage. Finalement, la valve de canalisation principale de l'appareil de protection respiratoire isolant autonome s'est fermée accidentellement en raison de sa conception.

### Exigences de la CSST

La Commission de la santé et de la sécurité du travail exige que le Service de sécurité incendie de Varennes s'assure que tous les pompiers portent leur avertisseur de détresse personnel durant un incendie. Elle demande également qu'il leur fournisse une radio portative émettrice-réceptrice munie d'un microphone pouvant être porté à l'épaule ainsi qu'une lampe portative. De plus, puisque les modèles peuvent différer d'un service à l'autre, l'employeur doit offrir une formation théorique et pratique aux pompiers sur le port de l'appareil de protection respiratoire isolant autonome, comprenant un volet sur son ajustement et les manœuvres à effectuer en cas de défaillance. Une formation théorique et pratique doit également être offerte à propos des méthodes de sauvetage d'un pompier en difficulté.

### Décès d'André Manseau

Le 9 mars 2008, des pompiers ont tiré un tuyau d'incendie dans le garage d'une maison de Val-des-Monts pour combattre le feu qui faisait rage dans la résidence. À la demande de leur supérieur, ils n'ont pas porté la partie faciale de leur appareil de protection respiratoire isolant autonome pour économiser le contenu de leur bouteille d'air comprimé. Un craquement s'est fait entendre. M. André Manseau a crié à ses collègues de fuir. Le toit du garage s'est effondré. M. Manseau était prisonnier des décombres et toujours vivant. Il a été dégagé par ses collègues 45 minutes plus tard, mais il était trop tard. M. Manseau est décédé par asphyxie.



### Deux causes retenues

Le garage a été utilisé pour combattre l'incendie alors que son intégrité structurale était menacée, exposant ainsi les pompiers à un danger d'effondrement. La supervision des travailleurs à l'égard du port de l'appareil de protection respiratoire isolant autonome était déficiente. Un travailleur s'est donc retrouvé dans une zone d'air contaminé sans la partie faciale de son appareil.

### Exigences de la CSST

La Commission de la santé et de la sécurité du travail exige que le Service de sécurité incendie de Val-des-Monts établisse des directives de sécurité concernant :

- l'évaluation des risques d'effondrement des structures
- les tâches pouvant être accomplies de façon sécuritaire par un pompier apprenti sur les lieux d'une intervention
- le nombre minimal de pompiers prêts à intervenir
- les moyens et les équipements nécessaires pour une attaque dans des conditions sécuritaires à l'intérieur d'un bâtiment.

La Commission de la santé et de la sécurité du travail a délivré des constats d'infraction aux villes de Varennes et de Val-des-Monts pour avoir agi de manière à compromettre la sécurité de leurs travailleurs. « Pour ce type d'infraction, l'amende peut varier de 5 000 \$ à 20 000 \$ pour une première offense ou de 10 000 \$ à 50 000 \$ en cas de récidive », rappelle M<sup>me</sup> Reny.

Rappelons que la publication de telles enquêtes a pour but d'éviter que des accidents du genre ne se reproduisent et d'inciter les services de sécurité incendie à prendre des mesures pour permettre aux pompiers d'exécuter leur travail de façon sécuritaire. ❄

#### Information :

M<sup>me</sup> Julie Mélançon  
Commission de la santé et de la sécurité du travail  
514 906-3061, poste 2202  
julie.melancon@csst.qc.ca

## Décès de deux pompiers Varennes et Val-des-Monts apporteront les correctifs nécessaires

**Par Karine Lemaire**

**Les villes de Varennes et de Val-des-Monts ont bien pris note des exigences publiées dans le rapport d'enquête de la Commission de la santé et de la sécurité du travail relatif au décès de deux jeunes pompiers survenu en mars 2008.**

Le maire de Varennes, M. Michel Tremblay, est catégorique. « La Ville prendra, le cas échéant, toutes les mesures qui s'imposent pour apporter les correctifs nécessaires afin qu'un drame, comme celui qui est arrivé au pompier Mathieu Émond, ne se reproduise plus jamais à Varennes », confirme-t-il.

Afin de répondre, à son tour, aux exigences de la Commission, la Municipalité de Val-des-Monts a déjà mis en place deux nouvelles procédures, dont l'application de codes de couleur sur les casques des pompiers afin de déterminer la capacité d'intervention en fonction de leur niveau de formation. « Cela permettra de mieux guider nos interventions sur le terrain », assure le lieutenant Charles Éthier. L'évaluation générale du risque d'effondrement d'un bâtiment sera également d'une importance capitale pour les pompiers. Ils porteront notamment une attention particulière à l'accumulation de neige sur les toitures. La Municipalité a également révisé certaines procédures. « En raison de la réalité de l'alimentation en eau sur notre territoire, un pompier s'ajoute au minimum de quatre pompiers requis pour une attaque intérieure dans un bâtiment », ajoute le lieutenant.

Soulignons finalement que, en mars dernier, une cérémonie commémorative a eu lieu en l'honneur du pompier André Manseau. « Nous avons profité de l'occasion pour renommer la caserne 2 de Val-des-Monts en son nom », a conclu M. Éthier. ★

## EN RÉGION

### Prix innovation en santé et sécurité du travail 2008

# Trois services de sécurité incendie proposent de belles innovations

**Par Karine Lemaire**

**Les services de sécurité incendie de Salaberry-de-Valleyfield, de Sorel-Tracy et de Sherbrooke ont été finalistes dans leur région lors du dernier concours Prix innovation en santé et sécurité du travail organisé, chaque année, par la Commission de la santé et de la sécurité du travail. Ils partagent avec nous leurs inventions.**

Ce concours, qui se déroule dans les différentes régions du Québec, permet aux travailleurs et aux employeurs de faire connaître les initiatives qu'ils pren-

ent pour éliminer les dangers présents dans leur milieu de travail. « Il peut notamment s'agir de moyens de prévention novateurs, de procédures visant à adapter l'équipement ou de la mise en place de méthodes de travail sécuritaires », précise M<sup>me</sup> Nancy Aucoin, conseillère en communication à la Commission de la santé et de la sécurité du travail. D'ailleurs, au cours des prochains mois, les finalistes régionaux seront couronnés lauréats 2009 lors des remises de prix qui auront lieu à l'occasion des colloques régionaux de la santé et de la sécurité du travail. Il est encore temps de s'inscrire au concours dans quelques régions du Québec.



SSI Salaberry-de-Valleyfield

### Salaberry-de-Valleyfield – Une table de lavage de boyaux

Après avoir évalué la posture des pompiers au moment où ils doivent laver plusieurs dizaines de boyaux à leur retour en caserne, le comité de santé et de sécurité du travail du Service de sécurité incendie de Salaberry-de-Valleyfield a eu l'idée de concevoir une table de lavage afin de diminuer les risques d'accidents. « Les membres du comité ont remarqué que les pompiers déposaient au sol le dispositif servant au lavage des boyaux et qu'ils se penchaient systématiquement pour laver chacun d'eux. Après plusieurs gestes répétitifs, certains pompiers effectuaient des mouvements qui provoquaient l'étirement du dos. D'autres risques, plus importants, guettaient les pompiers : maux de dos, entorses, torsions et faux mouvements », explique le technicien en prévention des incendies pour le Service de sécurité incendie de Salaberry-de-Valleyfield, M. Alain Kane. Heureusement, aucun accident de travail n'a été déploré.

Depuis septembre 2007, les pompiers peuvent dorénavant déposer leurs boyaux sur la nouvelle table, modifiée et adaptée par un soudeur de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield. Lorsqu'ils lavent les boyaux, ceux-ci sont maintenant disposés à la hau-

teur de leur taille. « Le mouvement s'effectue de façon sécuritaire, avec moins de torsions du bassin et du dos. Désormais, les pompiers n'ont plus à se pencher constamment vers le sol. Le travail est même plus rapide et les pompiers ont plus d'aisance lors du lavage », se réjouit M. Kane.

**Information :**

M. Alain Kane, SSI de Salaberry-de-Valleyfield  
450 370-4770, poste 4754  
alain.kane@ville.valleyfield.qc.ca



SSI Sorel-Tracy

## Sorel-Tracy – Une plateforme amovible

À la suite d'observations sur le terrain et de signalements reçus des pompiers, le Service de sécurité incendie de Sorel-Tracy a agrandi le marchepied arrière sur deux de ses cinq autopompes afin de le rendre plus sécuritaire. « À la suite d'un incendie, les pompiers doivent ranger les boyaux dans le véhicule. Avant certaines améliorations, ils devaient se tenir debout sur l'étroit marchepied afin d'accéder au compartiment à boyaux situé au sommet du véhicule », explique le directeur du service, M. Alain Rouleau. Les pompiers n'étaient alors pas à leur aise, risquant de chuter du marchepied ou de se blesser au dos. Ils ont donc cru bon de trouver une solution pour corriger la situation.

C'est donc à l'aide d'un technicien qu'ils ont conçu une plateforme adaptée : une extension du marchepied arrière du véhicule. « Cette plateforme amovible, d'une superficie d'environ 16 pieds carrés, offre de l'espace de travail aux pompiers qui doivent charger le véhicule. Elle leur donne de la stabilité et de la liberté de mouvements en plus de leur permettre d'adopter plusieurs positions, peu importe la tâche à accomplir. À partir du sol, par exemple, leurs confrères peuvent facilement leur tendre les boyaux à ranger à la suite d'un incendie », conclut M. Rouleau.

**Information :**

M. Alain Rouleau, SSI de Sorel-Tracy  
450 780 5600, poste 5787  
alain.rouleau@ville.sorel-tracy.qc.ca



## Sherbrooke – Des habitacles sécuritaires

Après avoir analysé tous les véhicules du Service de protection contre les incendies de Sherbrooke, deux pompiers ont formulé des recommandations à leur supérieur quant à l'aspect sécuritaire des véhicules. Ainsi, entre 2005 et 2009, plusieurs améliorations ont été apportées à sept des dix autopompes du service. Attardons-nous plus particulièrement à trois des éléments ciblés dans le rapport de recommandations et pour lesquels des correctifs ont été apportés.

### L'emplacement des poignées

« À Victoriaville, en 2003, un pompier est décédé après avoir été éjecté du véhicule à la suite de l'ouverture accidentelle de la portière lors d'une collision », se rappelle le chef de division, M. Renaud Marchand. À Sherbrooke, plusieurs incidents ont été signalés au comité central en santé et sécurité du travail : des portières s'étaient ouvertes lorsque le véhicule était en marche. Voilà pourquoi le service de sécurité incendie a décidé de relocaliser le mécanisme d'ouverture des portes avant de certains véhicules. Auparavant situé au centre de la portière, le mécanisme d'ouverture se trouve dorénavant plus près de la peinture.



### Le rapatriement des outils

Les pompiers ont également cru bon d'entreposer de façon sécuritaire certains de leurs équipements de travail dans un boîtier de métal muni d'un couvercle ajouré et d'un mécanisme de fermeture approprié. Avant, ces outils se trouvaient dans une simple boîte de bois déposée sur le compartiment moteur du véhicule. « Cette boîte contient notamment un défibrillateur, une trousse de premiers soins, des lampes de poche, une caméra thermique et divers manuels. Dorénavant groupés dans une même boîte fermée, ces équipements ne risquent plus de servir de projectiles en cas d'accident », explique-t-il.



Photos : SSI Sherbrooke

### La hauteur des marchepieds

Le même rapport signalait la hauteur problématique des marches donnant accès à l'habitacle du véhicule. La situation a été réglée par l'ajout d'une marche sous la carrosserie, permettant ainsi d'abaisser la hauteur de la première marche de 60 à 40 cm. « Cette modification nous a permis, dans un premier temps, de diminuer les cas d'accidents de travail survenant lors de la descente du véhicule, comme les torsions de chevilles, et, dans un deuxième temps, d'insister sur la descente à reculons avec trois points d'appui », conclut M. Marchand. ❖

**Information :**

M. Renaud Marchand, Service de protection contre les incendies de Sherbrooke  
819 821-5684  
renaud.marchand@ville.sherbrooke.qc.ca

**Information générale :**

Commission de la santé et de la sécurité du travail  
Prix innovation en santé et sécurité du travail  
[www.csst.qc.ca/asp/innovation/index.html](http://www.csst.qc.ca/asp/innovation/index.html)

**SSI de Bromont**

# Des élèves de 6<sup>e</sup> année deviennent préventionnistes d'un jour

*Par Lise Gariépy*

Afin de promouvoir la prévention des incendies auprès des jeunes, le Service de sécurité incendie de Bromont organise le concours *Préventionniste d'un jour*. Les élèves de 6<sup>e</sup> année des trois écoles primaires sises sur son territoire doivent convaincre un jury de sélection qu'ils feront d'excellents préventionnistes d'un jour.



Les deux jeunes préventionnistes en herbe s'assurent du bon fonctionnement de l'avertisseur de fumée.

« La plupart des services de sécurité incendie organisent une journée *Pompier d'un jour* », souligne le préventionniste au Service de sécurité incendie de Bromont, M. Carol Labrecque. « J'ai donc adapté cette activité en présentant la journée *Préventionniste d'un jour* afin d'initier les jeunes à l'inspection résidentielle », dit-il. Cette activité est organisée conjointement avec la direction des écoles, car les élèves choisis doivent s'absenter une journée entière.

En 2008, M. Labrecque s'est adjoint la collaboration de l'enseignante Lucie Trudel afin de rendre la formule plus pédagogique.

Depuis 1992, les élèves de 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année de Bromont suivent le programme *Protégez-vous du feu*

élaboré selon les normes de la *National Fire Protection Association*. Ce programme, qui comprend 3 niveaux d'apprentissage, met l'accent sur les 22 comportements clés qui aideront les jeunes à adopter un comportement responsable et sécuritaire lors de situations dangereuses. D'une durée de quatre heures, la formation offerte à Bromont se déroule à la caserne. Annuellement, 17 groupes d'une vingtaine d'élèves chacun y participent.

Après avoir suivi ce programme, les élèves de 6<sup>e</sup> année ont la chance de participer au nouveau concours instauré par M. Labrecque en 2007. Dorénavant, tous les élèves répondent à un questionnaire pour valider leur compréhension. Parmi les questions posées : *Pourquoi voulez-vous devenir préventionnistes d'un jour?* Ce sont les réponses des jeunes à cette question qui permettent aux pompiers de sélectionner six jeunes, deux par école, qui pourront vivre cette expérience unique.

## Un mandat enrichissant

M. Labrecque enseigne d'abord les rudiments d'une bonne inspection résidentielle aux six jeunes récipiendaires. Les élèves ont donc la chance de suivre une formation d'une heure, la même qui est offerte aux pompiers du Service de sécurité incendie de Bromont. « Pour récompenser leurs efforts soutenus, le service de sécurité incendie leur remet un certificat ainsi qu'un gilet officiel sur lequel sont imprimés le logo du service et l'inscription *Jeunes préventionnistes d'un jour* », précise M. Labrecque.



Le préventionniste du Service de sécurité incendie de Bromont, M. Carol Labrecque, accompagné de deux jeunes préventionnistes d'un jour, Vincent Louiselle-Bélanger et Malika Dubois-Riendeau.

Photos : SSI de Bromont

Le premier mandat du préventionniste d'un jour est d'inspecter une résidence, souvent la maison familiale. Il doit par la suite faire ses recommandations dans un rapport écrit. Lors de la journée officielle, le préventionniste du Service de sécurité incendie de Bromont va chercher les gagnants à l'école avec le camion de la caserne, tous gyrophares allumés. Ils partent ensemble pour une vraie tournée d'inspection résidentielle.

À leur retour en classe, pour partager leur expérience, les jeunes préventionnistes effectuent un exposé oral devant tous leurs camarades de 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année. « Les élèves sont très enthousiastes lors de la période de questions. Surtout ceux de 5<sup>e</sup> année, qui pourront participer à leur tour au concours *Préventionniste d'un jour* l'an prochain », conclut le préventionniste.

Souignons enfin que l'Association des techniciens en prévention des incendies du Québec a invité M. Labrecque à prononcer une conférence au sujet de ce concours lors du prochain colloque qui aura lieu à Bromont en octobre prochain. ☆

### Information :

M. Carol Labrecque, Service de sécurité incendie de Bromont  
450 534-4769  
carol.labrecque@bromont.com

Le programme *Protégez-vous du feu*, Association canadienne des chefs pompiers  
1 800 668-2955

## Une suite logique au programme *Le feu follet*

Après avoir initié les enfants à la prévention incendie avec le programme *Le feu follet junior* et *Le feu follet*, dès leur entrée à la maternelle, le Service de sécurité incendie de Bromont estime qu'il est essentiel de poursuivre l'apprentissage des élèves plus âgés avec du matériel adapté à leur niveau.

Pour aider les sinistrés

# Montréal conclut une entente avec deux organismes bénévoles

Par Diane Charland, SIM

**Le champ d'intervention de la Croix-Rouge canadienne – Division du Québec et de Jeunesse au Soleil s'accroît grâce à une entente de trois ans signée en 2008 avec le Service de sécurité incendie de Montréal. Les deux organismes peuvent désormais intervenir sur tout le territoire de Montréal dans toutes situations où des personnes sont incapables de regagner leur domicile, notamment à la suite d'un incendie, de dommages causés à la structure d'un bâtiment ou d'un effondrement.**

Avant la signature de l'entente pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal, les villes de banlieue avaient recours à la Croix-Rouge tandis que la Ville de Montréal s'adjoignait les services de Jeunesse au Soleil. Dorénavant, les rôles et responsabilités des deux organismes sont partagés et tous les sinistrés résidant sur l'île de Montréal reçoivent les mêmes services.

**En 2008, la Croix-Rouge canadienne – Division du Québec a aidé plus de 2 000 personnes, tandis que Jeunesse au Soleil a assuré le suivi de plus de 1 700 personnes.**

D'une durée de trois ans, l'entente peut être reconduite deux fois pour la même période. Celle-ci est gérée par un comité composé d'un représentant du Service de sécurité incendie de Montréal, de la Croix-Rouge, de Jeunesse au Soleil et de l'Office municipale d'habitation de Montréal. Un représentant d'Emploi-Québec fait actuellement partie du comité en tant que représentant d'une entité administrative d'une autre nature. Responsable de ce comité, le Service de sécurité incendie de Montréal s'est engagé à verser une contribution annuelle aux deux organismes.

L'année 2008 a permis à chacun de s'ajuster à ses nouvelles responsabilités et d'élaborer les outils dont il a besoin pour remplir les mandats qui lui sont dévolus par l'entente.

## Quelques-unes des modalités

### La Croix-Rouge

La Croix-Rouge agit à titre de répondante de première ligne et assure une présence en tout temps. À la demande du Centre de communications du Service de sécurité incendie de Montréal, la Croix-Rouge dépêche un responsable sur les lieux de l'événement, au plus tard 60 minutes après la réception de l'appel. Après avoir pris connaissance de la situation et évalué le nombre potentiel de sinistrés, le responsable de la Croix-Rouge fait appel à des bénévoles pour recueillir l'identité des sinistrés et répondre à leurs besoins immédiats. De plus, après 48 heures, les sinistrés qui n'ont toujours pas trouvé de toit sont pris en charge par le service de référence de l'Office municipal d'habitation de Montréal, qui les relogé temporairement. Finalement, il peut occasionnellement arriver que les soins offerts par la Croix-Rouge se prolongent pour une période de 72 heures, dans le cas de congés fériés, par exemple.

### Jeunesse au Soleil

Jeunesse au Soleil offre, quant à lui, des services complémentaires à ceux offerts par la Croix-Rouge. L'organisme fournit aux sinistrés des vêtements neufs, des médicaments, des aliments et du transport. De plus, dès le lendemain, et pour quelques jours, Jeunesse au Soleil assure un suivi auprès des sinistrés.

### Le Service de sécurité incendie de Montréal

Au moment de l'incendie, le Service de sécurité incendie de Montréal met à la disposition des sinistrés des autobus conçus spécialement pour les accueillir et voit à l'évaluation des dommages causés au bâtiment. De plus, il remet à toutes les personnes secourues le *Guide du citoyen : Quoi faire après un incendie*. Ce guide, conçu par le Service de sécurité incendie de Montréal, contient de l'information expliquant aux sinistrés les différentes mesures à prendre à la suite d'un incendie.



Photos : SIM

En terminant, soulignons que l'entente pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal ne couvre pas les services aux personnes sinistrées prévus lors d'un sinistre (un événement exceptionnel), tel qu'il est défini dans la Loi sur la sécurité civile. ❖



### Information :

M<sup>me</sup> Diane Charland  
Service de sécurité incendie de Montréal  
514 872-6128  
dcharland @ville.montreal.qc.ca

**Longueuil**

# Formule améliorée pour le concours cadet pompier

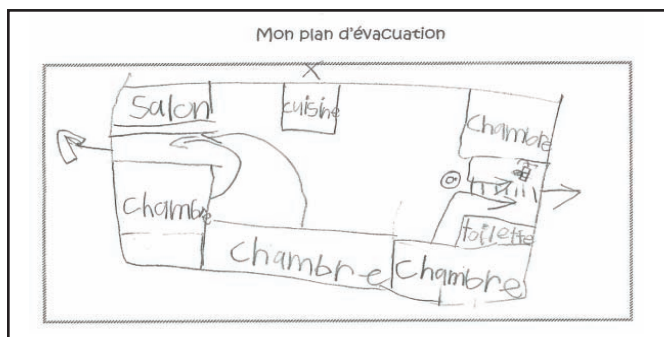
**Par Lise Gariépy**

**Grâce aux nouveaux outils en ligne maintenant accessibles dans le site Web du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil, tous les élèves du primaire peuvent désormais participer au concours cadet pompier. Une première expérience, en 2008, a attiré plus de 600 participants.**

En collaboration avec les commissions scolaires Marie-Victorin, Riverside et des Patriotes, l'équipe de la division prévention du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil et les directions d'école invitent donc les jeunes de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année à réaliser à la maison les activités décrites dans le site Web du Service de sécurité incendie à l'adresse [www.longueuil.ca/incendie](http://www.longueuil.ca/incendie). Après avoir imprimé la page d'activité et le coupon de participation, les enfants effectuent un exercice de prévention adapté à leur niveau scolaire. Pour ce faire, ils doivent consulter en ligne les dépliants *Préparer un plan d'évacuation – Un jeu d'enfant* et *L'avertisseur de fumée... un gardien rassurant!*, produits par le ministère de la Sécurité publique.

## Trois exercices différents

Les préventionnistes ont donc préparé trois nouveaux exercices distincts destinés à chaque niveau du primaire. Les enfants de la maternelle et du premier cycle doivent dessiner, avec l'aide de leurs parents, le plan d'évacuation de leur résidence, sans oublier de déterminer un point de rassemblement. Les élèves du 2<sup>e</sup> cycle doivent compléter un texte sur les règles de sécurité incendie apprises à la maison et à l'école. Quant à ceux du 3<sup>e</sup> cycle, ils doivent répondre à un questionnaire plus élaboré sur la sécurité incendie. « En utilisant notre site Internet, ça nous permet de sensibiliser également les autres membres de la famille à la prévention incendie », souligne le chef de la division prévention du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil, M. Jean-Guy Ranger. Les participants ont jusqu'à la fin septembre pour remettre le résultat de leur travail aux professeurs qui acheminent alors plans et questionnaires au Service de sécurité incendie. Le tirage se fait lors de la Semaine de la prévention des incendies, en octobre.



Le Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil peut ainsi promouvoir la prévention auprès d'un plus grand nombre de jeunes. Depuis 2008, plus de 28 000 élèves du primaire peuvent participer au tirage leur permettant de passer un après-midi à une des casernes du territoire desservi, contrairement à 12 000 auparavant, alors que le concours n'était destiné qu'aux élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année.

## Activité récompense

Après tant d'efforts déployés par les enfants, rien de tel pour eux que de côtoyer les pompiers à la caserne du quartier pendant tout un après-midi! Lors de la présentation de cette nouvelle édition, en 2008, cinquante-six élèves, dont le nom a été tiré au sort, ont ainsi pu dîner avec les pompiers, monter à bord des camions, essayer l'équipement de combat, utiliser les boyaux d'arrosage et en apprendre davantage sur le métier. Les équipes de sept des onze casernes réparties sur le territoire de Longueuil ont alors partagé leur quotidien avec les gagnants.

Les cadets pompiers d'un jour ont gardé un souvenir inoubliable de leur visite. Ils sont repartis avec un chandail arborant le logo du service de sécurité incendie et l'inscription cadet pompier, des objets promotionnels de Chef, mascotte des bulletins *Le feu follet junior* et *Le feu follet*, et des dépliants sur la prévention publiés par le ministère de la Sécurité publique et inclus dans la trousse promotionnelle qui est remise aux enfants à la fin de leur journée.



**En octobre 2008, un groupe d'élèves a pu visiter la caserne 23 en compagnie de pompiers et de préventionnistes.**

« L'utilisation des outils en ligne a assurément permis d'augmenter la visibilité des sites du ministère de la Sécurité publique et de notre service de sécurité incendie », avance M. Ranger. « En 2009, ces mêmes outils seront accessibles dans le site de la Ville de Longueuil et dans celui des commissions scolaires participantes », précise-t-il.

Notons qu'en 2008 un compteur installé dans le site Web a permis de dénombrier quelque 600 participants au concours. « En raison de délais incontrôlables, nous avons dû refuser plusieurs centaines de coupons de participation reçus en retard l'an dernier », indique M. Ranger. « Cette année, le concours est bien rodé. On s'attend donc à une participation accrue des élèves », conclut-il. ✪

### Information :

M. Jean-Guy Ranger  
Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil  
450 463-7100, poste 2596  
[jean-guy.ranger@ville.longueuil.qc.ca](mailto:jean-guy.ranger@ville.longueuil.qc.ca)

# Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage

## Déposez vos projets au ministère avant juin 2009

*Par Lucie Matte et Johanne Plante*

Les services de sécurité incendie qui souhaitent obtenir une subvention du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage doivent transmettre leurs dossiers au ministère de la Sécurité publique d'ici juin 2009. À noter : leur projet doit débiter au plus tôt le 1<sup>er</sup> avril 2010.

Instauré il y a 20 ans, ce fonds contribue au financement de projets visant les objectifs du Programme national de recherche et de sauvetage. Depuis avril 2008, c'est le ministère de la Sécurité publique qui reçoit et analyse les demandes des promoteurs québécois, que ce soit des :

- ministères et organismes,
- MRC et municipalités (dont les services de sécurité incendie),
- organismes à but lucratif et sans but lucratif (secteur bénévole universitaire privé),
- universités et organismes privés,
- personnes assumant des responsabilités à l'intérieur du Programme national de recherche et de sauvetage.

**C'est 80 % du coût total du projet qui sera remboursé pour les organismes bénévoles et 50 % pour les autres organismes.**

À titre de représentant provincial, le ministère de la Sécurité publique soumet les projets retenus au Secrétariat national de recherche et de sauvetage, administrateur du programme national. C'est 80 % du coût total du projet qui sera remboursé pour les organismes bénévoles et 50 % pour les autres organismes.

### Les critères de sélection

Les projets soumis doivent respecter les trois priorités provinciales :

1. La formation et les exercices;
2. L'achat d'équipement;
3. L'encadrement des bénévoles.

Ils doivent évidemment respecter les objectifs du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage, soit :

- Accroître l'efficacité des interventions dans les champs de compétence fédéraux, provinciaux et territoriaux;
- Promouvoir et soutenir les projets conçus pour améliorer et faire valoir la prévention;
- Diffuser les pratiques exemplaires en prévention et en intervention dans toute la communauté.

De plus, les projets les plus susceptibles d'être financés sont ceux qui concordent avec les objectifs de prévention et d'intervention, ainsi qu'avec l'une des six stratégies nationales en recherche et sauvetage :

1. Partenariats
2. Bénévolat
3. Interopérabilité (Utilisation de langages et de protocoles communs / Partage des ressources)
4. Exercices auxquels participent des partenaires de différents paliers
5. Technologie et innovation
6. Données et information

### Principales dates à retenir

<b>Avril 2009</b>	Envoi de la lettre d'appel au ministère pour annoncer les priorités annuelles du Programme national de recherche et de sauvetage et la date limite de soumission des propositions pour 2010-2012.
<b>Juin 2009</b>	Date limite pour soumettre les projets devant débiter à partir du 1 <sup>er</sup> avril 2010.
<b>Février 2010</b>	Transmission au ministère de la liste des propositions acceptées par le Secrétariat national de recherche et de sauvetage.

### Exemples de projets à soumettre

Parmi les projets qu'il est possible de soumettre en vue d'obtenir une contribution financière du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage, notons, par exemple :

- L'achat d'équipements : des véhicules motorisés (uniquement pour des besoins très bien définis), des remorques, des civières, des traîneaux, des tentes, des outils de communication (radios portatives, etc.), des GPS, des boussoles et d'autres équipements non standards pour les pompiers.
- Les besoins de formation : le coût des cours, des frais d'hébergement et de déplacement des participants, les repas pendant la formation, la location de salles et d'équipements, etc.
- La communication des risques à la population : la conception d'outils de communication entourant la mise en place d'un programme de sensibilisation de la population à un risque sur un territoire, etc.
- Un exercice auquel participent plusieurs partenaires : la préparation et la mobilisation des intervenants lors de la mise en œuvre d'un exercice en recherche et en sauvetage.

Rappelons que le Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage est un programme de financement pluriannuel. Le Fonds alloue, pour le Canada, sur une période de cinq ans, 40,5 millions de dollars. ✚

**Information :**  
Ministère de la Sécurité publique  
M<sup>me</sup> Johanne Plante  
418 528-8689  
johanne2.plante@mssp.gouv.qc.ca

Secrétariat national de recherche et de sauvetage  
www.nss.gc.ca

## National Fire and Life Safety Educators' Forum

# Une mise en commun profitable pour la prévention des incendies

**Par Dominique Samson**

Les membres du *National Fire and Life Safety Educators' Forum* représentant les provinces et territoires du Canada se sont rencontrés en novembre 2008 à Sarnia en Ontario pour discuter de l'élaboration d'un plan stratégique national d'éducation du public à la prévention des incendies.

Soulignons que la chef du Service de la formation et de l'éducation, M<sup>me</sup> Louise Bisson, et l'agente de recherche, M<sup>me</sup> Dominique Samson, toutes deux de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, ont représenté le ministère de la Sécurité publique du Québec à cette rencontre.

Lors d'une rencontre précédente, les membres du *National Fire and Life Safety Educators' Forum* avaient convenu d'une vision : un Canada où chacun se sent en sécurité face aux risques d'incendie. Dans ce même esprit,

ils ont recommandé la mise en œuvre de stratégies favorisant l'enrichissement des connaissances des publics cibles en sécurité incendie. Ils visaient ainsi à modifier le comportement des publics cibles de façon à réduire le nombre, la gravité et les conséquences des incendies.



### Le plan stratégique national

En novembre, les membres du *National Fire and Life Safety Educators' Forum* ont convenu que le plan stratégique national d'éducation du public à la prévention des incendies devait être basé sur ces cinq éléments structurants, soit :

1. La prise en compte d'un changement des comportements du grand public à l'égard de la prévention des incendies
2. L'importance d'éduquer les enfants à la prévention
3. L'engagement des services de sécurité incendie dans la prévention
4. L'utilisation stratégique des technologies accessibles et la révision (bonification) des normes
5. L'identification des groupes les plus à risques

Chacune des provinces et chacun des territoires ont mis en commun et comparé leurs statistiques sur les incendies dans le but de cibler les problématiques jugées les plus importantes pour lesquelles une stratégie nationale de sensibilisation devrait être élaborée. Un plan d'action préliminaire d'éducation du public à la prévention des incendies, élaboré par les membres du *National Fire and Life Safety Educators' Forum*, sera soumis sous peu au Conseil canadien des directeurs provinciaux et des commissaires des incendies. ✚

Information :  
*Fire fighting in Canada*  
[www.firefightingincanada.com](http://www.firefightingincanada.com)

Conseil canadien des directeurs provinciaux et des commissaires des incendies  
[www.ccfmfc.ca](http://www.ccfmfc.ca)

## Recherche des causes et des circonstances des incendies

# La France s'intéresse à l'expérience québécoise

**Par Jean-François Bouchard**

À l'occasion de la 61<sup>e</sup> mission de coopération franco-québécoise, une délégation du ministère de la Sécurité publique s'est rendue en France, à la fin de 2008, pour notamment discuter de la recherche des causes et des circonstances des incendies.

La délégation québécoise était composée du directeur par intérim de la planification à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, M. Martin Simard, et du sous-signé, à titre de chef du Service de l'analyse et des politiques. Au cours de leur séjour à Paris, ils ont rencontré des représentants de la Direction de la défense et de la sécurité civiles, qui relève du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités locales, ainsi que des représentants de la Direction générale de la prévention des risques, du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

À la demande de la partie française, une présentation a été faite aux membres du Bureau de la réglementation incendie et des risques à la vie courante sur

la recherche des causes et des circonstances des incendies au Québec. Cette fonction n'étant pas exercée par les corps de sapeurs-pompiers français, un exposé a permis de couvrir l'encadrement légal, les objectifs et le cheminement de ce type de recherche, telle qu'elle est pratiquée au sein des services municipaux de sécurité incendie québécois, ainsi que de préciser les responsabilités des divers acteurs qui y contribuent.

Compte tenu de leur volonté d'agir davantage en prévention des incendies, en particulier sur le plan de l'éducation du public, les intervenants français ont rapidement perçu tout l'intérêt de mettre en place un système permettant le suivi d'indicateurs sur les causes et les circonstances des incendies. Ils se sont montrés vivement intéressés par les mécanismes québécois de déclaration des incendies par les municipalités, les assureurs et les experts en sinistres.

Nul doute qu'il y aura des suites à ces premiers échanges franco-québécois sur la recherche des causes et des circonstances des incendies. L'expertise reconnue de plusieurs services municipaux de sécurité incendie en cette matière pourra alors être mise en relief. ✚



# Congrès 2008 de l'ACUQ Le ministère y a participé

*Par Marie-Pierre Blais*

**C'est sous le thème *Performer en équipe : l'organisation du travail dans les services d'urgence* que s'est tenu le congrès annuel de l'Association des centres d'urgence 9-1-1 du Québec (ACUQ), les 6 et 7 novembre 2008, à Mont-Tremblant.**

Cet événement, qui a accueilli plus d'une centaine de participants, regroupait des intervenants venant de différents milieux, comme les centres de communication santé, les services municipaux de sécurité incendie, les centres de répartition des appels des corps de police municipaux et de la Sûreté du Québec ainsi que les centres d'urgence 9-1-1.

Le ministère de la Sécurité publique y était présent avec la participation du chef du Service de l'analyse et des politiques, M. Jean-François Bouchard, de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie. Il a résumé les grandes lignes du projet de loi 82 aux membres de l'Association des centres d'urgence 9-1-1 du Québec réunis en assemblée générale. Ce projet de loi, adopté en juin 2008, concerne le financement et l'encadrement des centres d'urgence 9-1-1. M. Bouchard en a profité pour glisser quelques mots sur le projet de règlement actuellement en préparation sur les normes et les critères de qualité applicables à ces centres.



Marie-Pierre Blais / MSP

Par ailleurs, à son stand, le ministère de la Sécurité publique a présenté un outil de localisation géographique qu'il est à mettre au point à l'intention des centres d'urgence. Cet outil, élaboré par l'équipe de géomatique de la Direction des technologies de l'information en collaboration avec la Direction de la sécurité civile et de la sécurité incendie, permettra aux utilisateurs, dont les centres d'urgence 9-1-1 et les centres secondaires d'appels d'urgence (police, pompiers et centres de communication santé), de localiser rapidement une personne en détresse à l'aide de cartes numériques produites par le gouvernement. Cela favorisera ainsi la réduction des délais d'intervention des services de secours. ✪

**Information :**  
Association des centres d'urgence 9-1-1 du Québec  
<http://acuq9-1-1.com>

## **Hors Feu**

Bulletin d'information du ministère de la Sécurité publique  
Volume 10, numéro 2, Printemps – Été 2009  
Tirage : 6 500 exemplaires  
Offert en version électronique :  
[www.msp.gouv.qc.ca/incendie](http://www.msp.gouv.qc.ca/incendie), rubrique *Publications*

**Hors Feu** est publié par le Service de la formation et de l'éducation de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie. Ce bulletin est destiné aux gens qui travaillent en sécurité incendie.

Tout article de **Hors Feu** peut être reproduit à condition d'en mentionner la source. La reproduction à des fins commerciales doit être autorisée par le ministère de la Sécurité publique.

Pour un changement d'adresse ou toute autre correspondance :

## **Hors Feu**

Ministère de la Sécurité publique  
Direction du développement  
2525, boul. Laurier, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1V 2L2  
[horsfeu@msp.gouv.qc.ca](mailto:horsfeu@msp.gouv.qc.ca)  
418 646-5675 ou 1 866 702-9214

**Éditrice :** Louise Bisson

**Rédactrice en chef :** Karine Lemaire

**Collaboration spéciale :** Lise Gariépy

**Comité d'orientation :** Louise Bisson, Jean-François Bouchard et Robert Lortie

## **Rédacteurs**

Marie-Pierre Blais, Jean-François Bouchard, Annie Dufour, Lise Gariépy, Line Lapointe, Lucie Matte, Johanne Plante, Dominique Samson, Jacques Tardif et Louis Vallée (MSP), Claude Beauchamp (ENPQ), Diane Charland (SSI Montréal), Julie Mélançon (CSST), Éloïse Richard (SOPFEU) et Joël Sauvé (HQ).

## **Collaborateurs**

Gina Bouchard, Diane Côté, Micheline Fortin, Roger Gaudreault, Éric Houde, Claude Labrie, Carole Lachance, Jean-Louis Leblanc, Martin Simard, Harry Stevenson et Sylvain Tremblay (MSP), Marc Deblois (SSI Sainte-Marguerite-de-Beauce), François Lelièvre (SSI Shawinigan), Michaël Maisonneuve (Gaz Métro), Yves Hamel (SSI Saint-Jean-sur-Richelieu), Gérald Dubé (SSI Notre-Dame-du-Lac), Martin Desrosiers (APEQ), Éric Lacasse (FQSI), Stéphane Dumberry et Benoît Létourneau (ATPIQ), Robert Séguin (SSI Laval), Bertrand Savoie et Louise Tremblay (SSI Montréal), Richard Perras (SSI Châteauguay), Éric Benoît (Sûreté du Québec de Sorel-Tracy), Alain Rouleau (SSI Sorel-Tracy), Jocelyn Demers (SSI Saint-Hyacinthe), Jacques Fortin (SSI Saint-Charles-Borromée), Daniel Simard (HQ), Pierre-Guy Dallaire (Ville de Varennes), Alexandra Reny et Nancy Aucoin (CSST), Alain Kane (SSI Salaberry-de-Valleyfield), Renaud Marchand (SSI Sherbrooke), Carol Labrecque (SSI Bromont), Jean-Guy Ranger (SSI Longueuil), Gilles Rudolphe (Carrefour incendie), Michel Tremblay et Pierre-Guy Dallaire (Ville de Varennes), Charles Éthier (Val-des-Monts) et Lucie Trudel (École de la Moisson-d'Or).

## **Photo de la page couverture**

Trois jeunes garçons du Guatemala portent fièrement des casques de pompier offerts en cadeau par le lieutenant-enquêteur du Service de sécurité incendie de Montréal, M. Bertrand Savoie. Ce dernier a participé à une mission en Amérique centrale, à l'été 2008, au cours de laquelle il a notamment collaboré à la construction d'un terrain de soccer pour une école primaire. Références photographiques : Bertrand Savoie / SSI de Montréal

## **Révision linguistique**

Joane Marquis et Josée Roy, Direction des communications

**Graphisme :** AlainShé

## **Impression**

Les Ateliers de l'Établissement de détention de Québec

## **Distribution**

Les Ateliers d'Elle

© Ministère de la Sécurité publique  
ISSN : 1488 7703  
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2009

# Cure de rajeunissement pour le site Web

**Par Lise Gariépy**

L'Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ) s'est dotée d'un site Web d'une facture plus moderne dont le contenu sera fréquemment actualisé.



Parmi les nouveautés du site Web, notons la rubrique *Intranet*, réservée aux membres et accessible à l'aide d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe. « Les membres peuvent dorénavant échanger plus facilement des renseignements sur leurs activités de prévention ou la recherche de causes d'incendie, notamment en participant aux forums d'échange ou en déposant, sur le site, des modèles de formulaires

d'inspection qui peuvent être utiles à leurs confrères », souligne le responsable de la refonte du site, M. Benoit Létourneau, directeur du management au sein du conseil d'administration de l'association.

Les liens vers les différentes rubriques ont également été améliorés afin de trouver plus facilement l'information. Par exemple, la rubrique *Éducation* per-

met entre autres aux étudiants de télécharger des notes de cours et d'accéder à de l'information pertinente sur les secteurs d'emploi qui les concernent. La rubrique *Présentation* fournit quant à elle divers renseignements, notamment sur la Semaine de la prévention des incendies. Les internautes ont d'ailleurs la possibilité d'être redirigés vers le site Web du ministère de la Sécurité publique, où se trouve l'information nécessaire sur cet événement.

Même si ce site s'adresse avant tout aux préventionnistes et aux étudiants en prévention des incendies, le public a intérêt à y naviguer. Dans la rubrique *Éducation*, sous la section *Documentation générale*, il y trouvera notamment des conseils de prévention ainsi que des dépliants d'information, dont plusieurs du ministère de la Sécurité publique. La rubrique *Rappel de produits* leur présente, pour sa part, de l'information sur les produits dangereux.

« Nous invitons nos membres à alimenter régulièrement notre site afin de partager leurs expériences et de promouvoir davantage la prévention des incendies », conclut M. Létourneau, aussi technicien en prévention au Service de sécurité incendie de Chambly-Carignan. ✪

**Information :**

Association des techniciens en prévention incendie du Québec  
M. Benoit Létourneau  
450 446-0211 ou 1 877 446-0210 (sans frais)  
benoit.letourneau@ville.chambly.qc.ca  
[www.atpiq.org](http://www.atpiq.org)

## Nouveau livre *Recherches de causes d'incendie : Pratiques et analyses* Deux Québécois parmi les auteurs

**Par Lise Gariépy**

M. Gilles Rudolphe, ancien policier de la Sûreté du Québec spécialisé en enquête d'incendie, et M<sup>e</sup> François Brière, procureur en chef adjoint au bureau du directeur des poursuites criminelles et pénales à Saint-Jérôme, comptent parmi les auteurs du nouveau livre de référence internationale *Recherches de causes d'incendie : Pratiques et analyses*. Ce volume a été publié en 2008 en France à la suite du premier colloque *Recherche des causes et circonstances des incendies*, auquel ont participé les deux Québécois en mai 2008 à Valabre en France. Aussi bien lors de ce colloque que dans le livre de référence, MM. Rudolphe et Brière ont mis en lumière l'approche originale du Québec en recherche de causes d'incendie. À l'intérieur du livre, qui rapporte fidèlement la teneur des conférences présentées lors du colloque français, ces auteurs font un survol de l'expertise québécoise en recherche de causes d'incendie, abordant entre autres la Loi sur la sécurité incendie adoptée en 2000, les schémas de couverture de risques, la déclaration des événements et la formation des pompiers. Soulignons, en terminant, que M. Rudolphe, aussi président de Carrefour incendie, a élaboré, au cours des dernières années, un programme de formation en recherche de causes d'incendie pour un centre de formation incendie en France. Il s'est entouré d'une équipe de formateurs québécois chevronnés pour offrir les sessions de formation. ✪

**Information :**

Pour commander le livre *Recherches de causes d'incendie : Pratique et analyses*  
[www.editions-papyrus.com/](http://www.editions-papyrus.com/)

Carrefour Incendie, M. Gilles Rudolphe  
formation@incendie.qc.ca  
[www.incendie.qc.ca](http://www.incendie.qc.ca)

